

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CRÉ GASPÉSIE-LÉS ÎLES**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU 17 JUIN 2005

TENUE AU CENTRE RÉCRÉATIF
DE L'ÉTANG-DU-NORD

**Rédigé par
Ghislain Anglehart**

CRÉ GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

PROCÈS-VERBAL de la réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
de la **CRÉ GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE** tenue le 17 juin 2005
au centre récréatif de l'Étang-du-Nord

SONT PRÉSENT(E)S :

REPRÉSENTANT :

Arseneau, Benoît
Berger, Bertrand
Bouchard, Sylvain
Chevrier, Hélène

Conseiller – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Préfet – MRC Avignon
Préfet – MRC de La Côte-de-Gaspé
Représentant la société civile – Municipalité des
Îles-de-la-Madeleine

Drolet, Arthur
Lapointe, Nicole
Lavoie, Jacques
Roussy, François

Maire – Ville de Gaspé
Représentant la société civile – MRC Bonaventure
Maire – Ville de Sainte-Anne-des-Monts
Représentant la société civile – MRC de La Côte-
de-Gaspé

Sergerie, Jean-Noël

Représentant la société civile – MRC de La Haute-
Gaspésie

Tétreault, Marc
Vigneau, Claude

Maire – Ville de Carleton – Saint-Omer
Maire et préfet – Municipalité des Îles-de-la-
Madeleine

Total : 11 membres votants sur 19 membres habilités à voter

Formant quorum

SONT ABSENT(E)S :

REPRÉSENTANT :

Appleby, Nicole
Bernier, Alain
Cyr, Claude
Couture, Jean

Maire – Ville de New Richmond
Représentant la société civile – MRC Avignon
Maire – Ville de Chandler
Représentant la société civile – MRC du Rocher-
Percé

Lévesque, Laval
Mamelonet, Georges
Poirier, Jean-Guy
Poste vacant

Préfet – MRC de La Haute-Gaspésie
Préfet – MRC du Rocher-Percé
Préfet – MRC Bonaventure
Autochtones

**OBSERVATEURS PRÉSENTS ET
OBSERVATRICES PRÉSENTES :****REPRÉSENTANT :**

Anglehart, Ghislain
Boudreau, Lucien
Danis, Line
Fauteux, Hélène
Langevin, Louise

Ouellet, Merrielle
Painchaud, Gisèle

Richard, Claude
Scantland, Gilbert

Secrétaire exécutif – CRÉ Gaspésie-Les Îles
MDEIE
Radio-Canada - Journaliste
CFIM-FM - Journaliste
Agente des communications – CRÉ Gaspésie-Les
Îles
Journal Le Radar - Journaliste
Maxime Arseneau - Député des Îles-de-la-
Madeleine
Agent de développement – CRÉ Gaspésie-Les Îles
Directeur général – CRÉ Gaspésie-Les Îles

ORDRE DU JOUR (tel qu'adopté)

1. Ouverture;
2. Présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal :
 - 4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à l'Hôtel des Commandants de Gaspé, le 12 avril 2005,
 - 4.2 Suivi du procès-verbal,
 - 4.3 Cahier de suivi;
5. Affaires financières :
 - 5.1 Dépôt et adoption du rapport d'activité 2004 - 2005,
 - 5.2 Dépôt et adoption des états financiers 2004 – 2005,
 - 5.3 Budget 2005 – 2006 et suivi budgétaire,
 - 5.4 Rapport des aides accordées;
6. Gestion du Fonds de développement régional (FDR) :
 - 6.1 Volet « Activités » :
 - 6.1.1 Rapport d'activité,
 - 6.1.2 Prises de décisions et information :
 - 6.1.2.1 L'occupation dynamique du territoire des Îles-de-la-Madeleine,
 - 6.1.2.2 Café de la Vieille forge,
 - 6.1.2.3 Mise en œuvre du potentiel agroforestier de l'Estran et de La Haute-Gaspésie,
 - 6.1.2.4 Terre de création, mer d'inspiration,
 - 6.1.2.5 Entente de collaboration 2005 – 2008 en condition féminine,

- 6.1.2.6 Fonds de soutien aux événements et festivals 2005 – 2006,
 - 6.1.2.7 Coopérative de solidarité « VIVRED'ART »,
 - 6.1.2.8 Municipalité des Îles-de-la-Madeleine – Sonorisation et éclairage,
 - 6.1.2.9 Construction de douze logements collectifs aux Îles-de-la-Madeleine;
- 6.2 Volet « Études et recherche » :
- 6.2.1 Rapport d'activité,
 - 6.2.2 Prise de décision et information :
 - 6.2.2.1 Route bleue de la Gaspésie;
- 6.3 Volet « Ententes spécifiques » :
- 6.3.1 Entente spécifique pour le développement culturel – Bilan de l'entente,
 - 6.3.1.1 Prises de décisions et information :
 - 6.3.1.1.1 Salon d'art, des métiers d'art et du terroir de la Gaspésie – 10^e édition,
 - 6.3.1.1.2 Réseau Signature Gaspésie – Campagne promotionnelle 2005;
 - 6.3.3 Entente spécifique pour le développement touristique – Îles-de-la-Madeleine,
 - 6.3.3.1 Prise de décision et information :
 - 6.3.3.1.1 Regroupement des événements,
7. Mandats confiés à la CRÉ :
- 7.1 Planification stratégique – État de situation;
8. Baisse de la possibilité forestière – État de situation et dépôt du plan d'action;
9. Reconnaissance d'Arrimage Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine;
10. Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying;
11. Consultation sur les véhicules hors route – Rapport d'activité;
12. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet 2) – Dépôt;

13. Situation des attraits culturels et patrimoniaux de la région;
14. Dossiers « Jeunesse » :
 - 14.1 Stratégie d'action Jeunesse 2005 – 2008 – Mémoire déposé par le Forum Jeunesse,
 - 14.2 Action jeunesse structurante – Présentation du projet,
 - 14.3 Demande de rencontre avec le premier ministre du Québec et la ministre responsable de la région,
 - 14.4 Adoption du rapport d'activité 2004 – 2005 et du plan d'action 2005 – 2006 de la Commission « Jeunesse »,
 - 14.5 Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ),
 - 14.6 Motion de félicitations à la Commission « Jeunesse »;
15. Consultation « Pour une pleine participation des aînés » – Suivi;
16. Programme FIER – État de situation;
17. Projet COPOREC;
18. Centres locaux de développement – Demande d'appui;
19. Autres sujets :
 - 19.1 Radio-Canada – Services journalistiques en région,
 - 19.2 Évaluation des postes de travail des employé(e)s de la CRÉ,
 - 19.3 Crédits d'impôt pour les produits marins au Bas-St-Laurent;
20. Questions du public;
21. Coordonnées de la prochaine réunion;
22. Clôture de la réunion.

1. **OUVERTURE**

La réunion est déclarée ouverte à 8 h 40.

2. **PRÉSENCES**

Les présences ont été enregistrées par les membres de la permanence lors de l'inscription.

Ayant constaté le quorum, le président souhaite la bienvenue aux administrateurs et déclare la réunion habilitée à procéder.

3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande s'il y a des ajouts ou des modifications à y apporter.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Marc Tétreault et appuyé par Claude Vigneau d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant au point 19. « Autres sujets » les items suivants :

- 19.1 « Radio-Canada – Services journalistiques en région »;
- 19.2 « Évaluation des postes de travail des employé(e)s de la CRÉ »;
- 19.3 « Crédits d'impôt pour les produits marins au Bas-St-Laurent ».

Il est également résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets » de l'ordre du jour.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-057

4. **PROCÈS-VERBAL :**

4.1 **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à l'Hôtel des Commandants de Gaspé, le 12 avril 2005**

Le président s'assure que les administrateurs ont en leur possession le procès-verbal de la réunion tenue le 12 avril 2005 et invite le directeur général à en faire la lecture et à apporter les précisions au besoin.

Suite à cette lecture et aux précisions apportées, le président demande une résolution pour adopter le procès-verbal.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Arthur Drolet et appuyé par Claude Vigneau d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière tenue à l'Hôtel des Commandants de Gaspé, le 12 avril 2005, tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-058

4.2 Suivi du procès-verbal

À la demande du président, le directeur général présente le suivi du procès-verbal. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Dossier des Îles-de-la-Madeleine

Claude Vigneau tient à remercier les administrateurs de la CRÉ pour leur appui dans la démarche pour éviter le démembrement des Îles-de-la-Madeleine.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

4.3 Cahier de suivi

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du cahier de suivi contenu dans leur dossier et qui comprend l'ensemble des correspondances reçues et expédiées à la CRÉ et qui est conforme au suivi du procès-verbal et des différents dossiers actifs.

En prenant connaissance des diverses réponses reçues, les administrateurs se disent insatisfaits des réponses que donne actuellement le gouvernement aux demandes de la région, et ce, tant dans le dossier des ententes spécifiques qui sont en processus de renouvellement que dans celui de modulation des programmes. Il faut, selon eux, signifier dans les meilleurs délais au premier ministre Jean Charest, les exaspérations et les frustrations de la région face à la situation actuelle.

Ils ajoutent que si la réponse que prévoit donner le 30 juin prochain, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Pierre Corbeil, aux demandes de la région dans le dossier des mesures d'atténuation découlant de la baisse de la possibilité forestière n'est pas satisfaisante pour la région, des moyens d'action seront mis de l'avant en concertation avec les autres régions ressources prises dans la même situation.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Marc Tétreault et appuyé par Claude Vigneau que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine adresse une lettre au premier ministre Jean Charest pour lui faire part du mécontentement des représentants de la région aux réponses du gouvernement actuel dans les différents dossiers régionaux. Il est également convenu que si le gouvernement ne fait rien à très court terme pour changer cette situation, des moyens d'action seront mis de l'avant et possiblement en concertation avec les autres régions ressources prises dans la même situation.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-059

5. **AFFAIRES FINANCIÈRES :**

5.1 **Dépôt et adoption du rapport d'activité 2004 – 2005**

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document « Bilan 2004 – 2005 » inclus dans leur dossier de réunion. Il donne des précisions sur les différents éléments du rapport d'activité de l'année qui vient de s'écouler. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Le président demande une résolution pour adopter le rapport 2004 – 2005 tel que déposé.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Nicole Lapointe que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine adopte le rapport d'activité 2004 – 2005 tel que déposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-060

5.2 **Dépôt et adoption des états financiers 2004 – 2005**

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document « Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine – États financiers consolidés au 31 mars 2005 » préparés par la firme de comptables agréés Raymond Chabot Grant Thornton. Il donne des précisions sur les différents éléments contenus dans le document et répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Le président demande une résolution pour adopter les états financiers consolidés au 31 mars 2005 de la CRÉ de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tels que déposés.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Benoît Arseneau et appuyé par Claude Vigneau que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine adopte les états financiers consolidés au 31 mars 2005 tel que déposé par la firme de comptables agréés Raymond Chabot Grant Thornton.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-061

5.3 Budget 2005 – 2006 et suivi budgétaire

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document « Budget 2005 – 2006 » inclus dans leur dossier de réunion. Il donne des précisions sur les différents postes budgétaires et répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Le président demande une résolution pour adopter le budget 2005 – 2006 tel que déposé.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lavoie et appuyé par Sylvain Bouchard que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine adopte le budget 2005 – 2006 tel que déposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-062

5.4 Rapport des aides accordées

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document « État de la gestion du FDR 2004 – 2005 » qui fait rapport des aides accordées actualisées pour chacun des volets du FDR. Il donne des précisions sur les différents éléments contenus dans le document et répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6. GESTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) :

6.1 Volet « Activités » :

6.1.1 Rapport d'activité

Le directeur général souligne que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Activités », les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer vingt (20) projets, soit une implication totale de 967 844 \$ pour des investissements générés de 6 618 651 \$.

<u>Projets financés</u>	<u>Investissements</u>	<u>CRÉ</u>
Support à l'exportation 2004 – 2005 (SMMGÎM) (SMMGÎM)	260 000 \$	40 000 \$
Développement en agriculture biologique GÎM (UPA de la Gaspésie et des Îles)	77 200 \$	10 000 \$
Foire des villages – Édition 2005 (CLD de la MRC de Bonaventure)	28 500 \$	14 000 \$
Agrandissement du Musée de la Gaspésie (Musée de la Gaspésie)	1 500 000 \$	90 000 \$
École internationale d'écotourisme (EIDER) (Cégep Gaspésie – Îles-de-la-Madaleine)	100 000 \$	35 000 \$
Promotion formation professionnelle et technique GÎM (CRÉGÎM)	130 000 \$	20 000 \$
Équipement d'enneigement centre de ski Mont-Restigouche (Centre d'entraînement de ski alpin et acrobatique de l'Est du Québec et des Provinces atlantiques)	257 255 \$	50 000 \$
Centre d'avalanche de La Haute-Gaspésie (MRC de La Haute-Gaspésie)	151 200 \$	50 000 \$
Conception d'un site Web – Gaspésie gourmande (Gaspésie gourmande)	15 870 \$	3 174 \$

Rendez-vous de l'emploi, de la formation et de l'entrepreneurship de la Gaspésie – Édition 2005 (Chambre de commerce de Gaspé)	133 392 \$	6 670 \$
La Grande traversée de la Gaspésie en ski de fond (Hébergement ski TDL inc.)	377 000 \$	30 000 \$
Incubateur hors murs (Incubateur hors murs Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine)	633 000 \$	135 000 \$
Conservation des habitats des espèces en péril (Attention Frag'Îles)	230 000 \$	50 000 \$
SMMGÎM – Activités d'exportation 2005 – 2006 (SMMGÎM)	151 000 \$	40 000 \$
Marche Mondiale des Femmes	19 400 \$	10 000 \$
Dans l'optique du savoir... la fibre nous relie (Cégep de la Gaspésie et des Îles)	23 810 \$	5 000 \$
Soutien au développement du secteur agroalimentaire (Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie)	1 220 436 \$	153 000 \$
Augmentation de la scolarisation (Commission scolaire René-Lévesque)	<u>82 200 \$</u>	<u>21 000 \$</u>
Cumulatif :	6 618 854 \$	967 844 \$

Le directeur général ajoute que quatre (4) dossiers sont en recommandation au présent conseil d'administration de la CRÉ et que quinze (15) projets sont à l'étude présentement.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.1.2 Prises de décisions et information :

6.1.2.1 L'occupation dynamique du territoire des Îles-de-la-Madeleine

Le directeur général souligne que le mandataire désigné pour être porteur de la demande et pour signer les documents requis est Le Bon goût frais des Îles.

Malgré une reconnaissance, par les acteurs socio-économiques, comme élément-clé d'une occupation dynamique du territoire dans un contexte de développement durable, la pratique des activités agricoles est constamment menacée. La forte valeur touristique du territoire des Îles entraîne une spéculation sur les terres disponibles ce qui entre en concurrence avec les besoins de l'agriculture. Cette situation contribue à la fragilisation de l'agriculture, faute de sécurité dans l'accès aux terres.

Pour résoudre cette problématique, la Table de concertation agroalimentaire des Îles a mis sur pied, en 2002, un comité pour la protection des terres agricoles. Ce dernier a produit un répertoire des terres à potentiel agricole et a déposé une proposition de tracé aux intervenants municipaux pour soutenir une politique de gestion des terres agricoles. Par ailleurs, l'identité paysagère des Îles étant menacée par une urbanisation non contrôlée, la municipalité a adopté, en juin 2004, un règlement de contrôle intérimaire (RCI) visant à limiter le développement des constructions sur le territoire. Ce RCI est établi de façon transitoire dans l'attente de la révision du schéma d'aménagement. Cependant, le défi de l'accès et de la mise en valeur des terres à potentiel agricole demeure.

Il apparaît indispensable de travailler à la recherche de solutions convenant à tous. Celle-ci passe par la mise en place d'outils favorisant le dialogue et la compréhension des points de vue de chacun. C'est ce qu'un groupe de partenaires formé (MAPAQ, UPA, Municipalité, TCAÎM, CLD, SADC, Le Bon goût frais des Îles, Tourisme Îles-de-la-Madeleine, CREMÎM, Chaire de recherche et d'intervention sur la GÎM de l'Université Laval) s'est donné pour objectif.

Le projet vise à comprendre la place occupée par l'agriculture et à voir quels moyens mettre en œuvre pour qu'elle bénéficie au maximum au milieu. Sa réalisation sera confiée au groupe de travail composé des partenaires mentionnés précédemment. Ce projet est en lien avec celui en cours dans la MRC Rocher-Percé dans lequel s'est impliquée la CRÉ. D'ailleurs, le coordonnateur de ce projet, M. Bertrand Anel, assurera la supervision du dossier des Îles à raison d'une journée semaine.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Clarifier les attentes et les besoins des groupes cibles que sont les agriculteurs et les propriétaires de terre;
- Définir le cadre d'action dans lequel se situe la problématique, soit le contexte social, économique et législatif;
- Identifier une vision commune sur la place occupée par l'agriculture dans le développement des Îles;
- Mettre en place un processus de concertation devant conduire à la préparation et l'adoption d'un plan d'action faisant unanimité pour l'utilisation des terres et appuyer la réflexion en identifiant des pistes de solutions.

Coût et financement

Coût du projet :

- Ressource professionnelle	20 128 \$
- Frais de déplacement	1 500 \$
- Transport	2 000 \$
- Frais d'expert-conseil et de superviseur	5 740 \$
- Frais de réunion	2 500 \$
- Frais d'encadrement et support	15 210 \$
- Contingences et imprévus	<u>3 122 \$</u>

Total : 50 200 \$

Structure de financement :

- Organisme et milieu	7 700 \$
- Pacte rural (MRC)	15 000 \$
- MAPAQ	10 000 \$
- SADC	3 000 \$
- UAP	1 500 \$
- CLD	3 000 \$
- CRÉGÎM	<u>10 000 \$</u>

Total : 50 200 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT la problématique particulière rattachée au développement agricole et à l'urbanisation accrue du territoire des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que cette situation contribue à la fragilisation de l'agriculture, faute de sécurité dans l'accès aux terres;

CONSIDÉRANT le travail accompli par le comité de la protection des terres agricoles, mis en place par la Table de concertation agroalimentaire des Îles en 2002, qui a pour mandat de trouver des pistes de solutions pour assurer le développement durable de l'activité agricole en harmonie avec l'environnement et les citoyens;

CONSIDÉRANT que le projet vise la mise en place d'outils favorisant le dialogue et la compréhension des points de vue des divers intervenants impliqués;

CONSIDÉRANT la contribution de la Chaire de recherche et d'intervention sur la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine de l'Université Laval au projet et le lien avec celui en cours dans la MRC Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT le support financier d'autres organismes et le partenariat établi autour du dossier;

CONSIDÉRANT que les activités proposées s'inscrivent dans les priorités de développement déjà identifiées par la région.

IL EST PROPOSÉ par Marc Tétreault et appuyé par Arthur Drolet que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde à l'organisme Le Bon goût frais des Îles une subvention de 10 000 \$ pour le supporter dans la réalisation de son projet « L'agriculture dans l'occupation dynamique du territoire des Îles-de-la-Madeleine ». Ce montant sera puisé à même le Volet « Activités » du Fonds de développement régional sur l'année financière 2005 – 2006.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-063

6.1.2.2 Café de la Vieille Forge

Le directeur général précise que depuis 2001, la Société de développement culturel de l'Estran (SOCLE) dirige les destinées du Village en chanson qui intègre les composantes suivantes : le Théâtre de la Vieille Forge, le Festival en chanson de Petite-Vallée, le Camp en chanson et la Salle d'interprétation de la chanson. Les retombées du Village en chanson dépassent les limites géographiques de Petite-Vallée. L'avènement du Village en chanson est venu consolider le positionnement de l'organisme à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale et par effet d'entraînement, de la Gaspésie dans son ensemble.

Les quatre années d'opération ont permis d'identifier les faiblesses et les irritants au développement du produit. L'exiguïté de l'espace cuisine affecte l'accueil et le service offerts aux participants, aux visiteurs et aux touristes de passage. La Salle d'interprétation de la chanson n'a pas su attirer l'attention de la clientèle touristique jusqu'à présent. Comme ce lieu est juxtaposé à la salle de spectacle, elle fait office de foyer pour celle-ci. Sans visiteurs, le lieu est plutôt froid et ne favorise pas l'accueil des spectateurs en soirée et des touristes de passage, car sa fréquentation exige un droit d'entrée.

Le SOCLE a fait le choix de conserver à ce lieu la chaleur de l'accueil et la richesse de son patrimoine chanson qui caractérise son produit, tout en maximisant l'efficacité et la rentabilité de l'entreprise.

Description du projet

Pour résoudre la problématique, le SOCLE désire réaménager l'espace de la Salle d'interprétation en un lieu plus convivial, tout en y localisant l'espace café-bar. Ces travaux permettraient d'agrandir l'espace cuisine de façon considérable. En terme pratique, cette amélioration à l'immeuble touchera trois secteurs d'activité du Village en

chanson : Relocalisation du comptoir-bar dans le nouvel espace café, agrandissement de la cuisine, réaménagement de l'exposition et amélioration de l'accueil. Le recouvrement de la toiture du Camp en chanson, endommagé par une tempête de vent, s'inscrit également dans le processus d'amélioration du produit.

Le projet de réaménagement devrait permettre à l'organisme d'améliorer considérablement son positionnement tout en respectant sa mission d'origine d'offrir une tribune et des activités culturelles et touristiques à la communauté gaspésienne et aux visiteurs.

Coût et financement

Coût du projet :

- Volet « cuisine »	28 785 \$
- Volet « interprétation et bar »	20 343 \$
- Volet « sonorisation et éclairage »	18 000 \$
- Volet « travaux intérieurs et extérieurs sur bâtiments »	29 742 \$
- Contingences et imprévus	<u>13 130 \$</u>

Total : 110 000 \$

Structure de financement :

- Organisme et milieu	26 000 \$
- CLD Côte-de-Gaspé	10 000 \$
- MRC Côte-de-Gaspé (Pacte rural)	10 000 \$
- Patrimoine canadien	21 275 \$
- MDEIE	18 725 \$
- CRÉGÎM	<u>24 000 \$</u>

Total : 110 000 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT la notoriété et le rayonnement du Village en chanson et le dynamisme démontré par le SOCLE pour promouvoir la Gaspésie sur les marchés touristiques et culturels;

CONSIDÉRANT que le projet proposé permet de consolider et d'améliorer l'offre générale du Village en chanson de Petite-Vallée;

CONSIDÉRANT le partenariat financier établi autour du dossier;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans les priorités de développement culturel et touristique déjà identifiées par la région.

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Bouchard et appuyé par Jacques Lavoie que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde à la Société de développement culturel de l'Estran une subvention de 24 000 \$ pour la supporter dans son projet « Café de la Vieille Forge ». Ce montant sera puisé à même le volet « Activités » du Fonds de développement pour l'année 2005 – 2006.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-064

6.1.2.3 Mise en œuvre du potentiel agroforestier de l'Estran et de La Haute-Gaspésie

Le directeur général souligne que le mandataire désigné pour être porteur de la demande et pour signer les documents requis est La Société d'aide au développement des collectivités de Gaspé-Nord.

L'Estran et La Haute-Gaspésie sont des secteurs qui vivent des problématiques socio-économiques particulières qui en affectent le développement global. La relance de l'économie, pour certains, passe par l'agroforesterie qui occupe une place de choix en termes de développement durable. Dans la foulée de la réalisation du projet « Estran-agenda 21 », un autre projet voit le jour en 2003, soit la « Caractérisation des potentiels agroforestiers de la MRC de La Haute-Gaspésie et de l'Estran ». Ce dernier projet a permis de situer les zones agricoles actives et d'établir les liens existants entre exploitant agricole et propriétaires terriens; de situer et caractériser les espaces en friche utilisables; de cartographier ces espaces et de compiler le tout dans une base de données (CD Rom).

Il y a plus de 4 000 hectares en jachère dans ces secteurs. La mise en valeur de ce potentiel représente un défi important compte tenu de la petite taille des parcelles cultivables et l'absence d'infrastructure. Production à haute valeur ajoutée, agriculture biologique, agrotourisme sont des pistes de développement envisagées. Des opportunités existent et l'approche par la création de filières agroalimentaires pourrait s'avérer porteuse.

Description du projet

Le projet vise le développement du potentiel agroforestier par le soutien aux initiatives des promoteurs et l'apport d'une ressource humaine pour encadrer les efforts du milieu et du comité de mise en œuvre. Ce projet est en lien avec celui qui est en cours dans les MRC Rocher-Percé et aux Îles, tant par la participation des acteurs que par la finalité poursuivie.

Les objectifs mesurables du projet sont les suivants :

- Remettre des surfaces en exploitation (250 hectares);
- Favoriser la création d'unités d'exploitation agroforestière donnant un revenu principal ou un revenu d'appoint (10 unités);
- Créer des filières en intégrant verticalement la production, la transformation et la commercialisation (3 filières);
- Soutenir des organismes en aide aux démunis par l'alimentation (2 organismes);
- Créer des emplois ou susciter un retour aux études pour carrière agricole (25 personnes).

Coût et financement

Coût du projet (sur trois ans) :

- Ressource professionnelle	135 000 \$
- Frais de déplacement	30 000 \$
- Matériel et services pour support à ressource	15 600 \$
- Activités de consultation	36 000 \$
- Activités de formation	6 000 \$
- Plan de communication	6 000 \$
- Frais de réunions	1 800 \$
- Honoraires professionnels	30 000 \$
- Contingences et imprévus	<u>5 208 \$</u>

Total : 265 608 \$

Structure de financement :

- Organisme	56 168 \$
- Pacte rural (MRC Haute-Gaspésie)	15 000 \$
- MRC de La Haute-Gaspésie	3 000 \$
- UPAGÎM	10 080 \$
- Syndicat de base Haute-Gaspésie	3 000 \$
- Syndicat de base Côte-de-Gaspé	600 \$
- CLE Haute-Gaspésie	21 000 \$
- CLD Haute-Gaspésie	3 000 \$
- CLD Côte-de-Gaspé	3 600 \$
- MAPAQ	13 080 \$
- MAMR	15 000 \$
- MDEIE	15 000 \$
- Députée provinciale	6 000 \$
- Autres partenaires	76 000 \$
- Consortium sur la forêt durable	10 000 \$
- CRÉGÎM	<u>15 000 \$</u>

Total : 265 608 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit en continuité et en complémentarité avec d'autres initiatives comme « Estran-Agenda 21 », « Mise en valeur de l'espace rural de la MRC Rocher-Percé », « L'agriculture dans l'occupation dynamique du territoire des Îles-de-la-Madeleine », dans lesquelles la Chaire multifacultaire de recherche et d'intervention sur la Gaspésie et les Îles de l'Université Laval est impliquée;

CONSIDÉRANT que le projet vise le développement de la filière agroforestière autour de nouvelles formes d'exploitation comme les produits forestiers non ligneux, l'agroforesterie et les produits du terroir;

CONSIDÉRANT que le projet vise le développement de l'agroforesterie dans une optique de développement durable;

CONSIDÉRANT le niveau de l'implication financière d'autres organismes comme le MAPAQ, le MDEIE, le MAMR, le Pacte rural de la MRC Haute-Gaspésie et le rayonnement régional du comité de mise en oeuvre;

CONSIDÉRANT que les activités proposées s'inscrivent dans les priorités de développement déjà identifiées par la région.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Lapointe et appuyée par Jacques Lavoie que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde à l'organisme SADC de Gaspé-Nord une subvention de 15 000 \$ pour le supporter dans la réalisation de son projet « Mise en œuvre du potentiel agroforestier ». Ce montant sera puisé à même le Volet « Activités » du Fonds de développement régional sur l'année financière 2005 – 2006.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-065

En cas de besoin et après analyse, la CRÉ pourrait revoir à la hausse son financement dans ce dossier. Advenant le cas, cette décision devra être prise à la prochaine réunion de la CRÉ.

6.1.2.4 Terre de création, mer d'inspiration

Le directeur général rappelle que l'entente spécifique portant sur le Développement culturel étant échue depuis mars dernier, la CRÉ ne dispose plus d'enveloppe lui permettant d'appuyer financièrement la commercialisation des métiers d'art comme elle l'a fait au cours des dernières années via le Fonds de soutien aux entreprises culturelles. Or, considérant l'importance de ce secteur au point de vue des retombées économiques qu'il génère, et l'impact négatif que pourrait occasionner l'interruption des activités de promotion, ne serait-ce que pour une année, il serait important de poursuivre les investissements consentis au cours des trois dernières années. D'ici l'an prochain, il est

prévu d'entreprendre des négociations avec la SODEC afin de convenir d'une stratégie de financement des métiers d'art.

Le projet déposé par Arrimage vise la commercialisation et la mise en marché des produits en métiers d'art et en arts visuels des Îles-de-la-Madeleine. Les principales cibles identifiées pour la prochaine année concernent le développement de nouveaux marchés, la production d'outils de promotion et la réalisation d'activités promotionnelles pour le Circuit arts visuels et métiers d'art des Îles-de-la-Madeleine. Avec ses 2,4 millions de ventes au détail, une moyenne du chiffre d'affaires des boutiques de plus de 105 000 \$ et ses cinquante emplois annuels en 2003, le marché des métiers d'art et des arts visuels aux Îles-de-la-Madeleine est reconnu pour son rôle significatif dans le développement économique de l'archipel.

Les interventions ciblées dans le cadre de ce projet font référence au plan d'action 2003 – 2008 de la Politique culturelle des Îles-de-la-Madeleine ainsi qu'au plan de développement socio-économique des Îles 2003 – 2006. Visant prioritairement la consolidation du secteur des arts visuels et des métiers d'art, ce projet contribuera à l'atteinte des objectifs stratégiques suivants :

- Atteindre un meilleur taux de rentabilité;
- Maintenir un haut niveau de qualité, de diversité, d'originalité et d'authenticité;
- Favoriser la diversification des marchés et soutenir les initiatives d'exportation;
- Soutenir les projets de regroupement;
- Soutenir la relève et l'émergence;
- Développer les compétences en rendant accessibles la formation et le perfectionnement.

Les prévisions budgétaires se présentent par ailleurs comme suit :

Revenus :

SODEC	10 000 \$
CRÉ	10 000 \$
Mise de fonds des membres du circuit	<u>3 500 \$</u>
Total :	23 500 \$

Plan de financement :

Développement de marchés	5 700 \$
Promotion	4 800 \$
Chargé(e) de projet	10 000 \$
Frais de gestion	<u>3 000 \$</u>
Total :	23 500 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit en continuité et en complémentarité avec d'autres initiatives comme « Estran-Agenda 21 », « Mise en valeur de l'espace rural de la MRC Rocher-Percé », « L'agriculture dans l'occupation dynamique du territoire des Îles-de-la-Madeleine », dans lesquelles la Chaire multifacultaire de recherche et d'intervention sur la Gaspésie et les Îles de l'Université Laval est impliquée;

CONSIDÉRANT que le projet vise le développement de la filière agroforestière autour de nouvelles formes d'exploitation comme les produits forestiers non ligneux, l'agroforesterie et les produits du terroir;

CONSIDÉRANT que le projet vise le développement de l'agroforesterie dans une optique de développement durable;

CONSIDÉRANT le niveau de l'implication financière d'autres organismes comme le MAPAQ, le MDEIE, le MAMR, le Pacte rural de la MRC Haute-Gaspésie et le rayonnement régional du comité de mise en oeuvre;

CONSIDÉRANT que les activités proposées s'inscrivent dans les priorités de développement déjà identifiées par la région.

IL EST PROPOSÉ par Claude Vigneau et appuyé par Nicole Lapointe que la Conférence régionale des élu(e)s accorde à Arrimage, une subvention de 10 000 \$ pour la réalisation du projet « Terre de création, mer d'inspiration ». Ce montant sera puisé à même le Volet « Activités » du Fonds de développement régional.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-066

6.1.2.5 Entente de collaboration 2005 – 2008 en condition féminine

Le directeur général souligne qu'en 2002, le CRCD procédait à la signature d'une entente spécifique visant la mise en oeuvre du plan d'action de la commission sectorielle « Femmes et développement régional ». Cette entente a pris fin ce printemps. Le bilan effectué par le comité de suivi s'est avéré fort positif. En résumé, on sent beaucoup plus d'ouverture à l'égard de la place des femmes dans le développement régional et à l'amélioration générale de leurs conditions de vie.

Fort de ce bilan, la Table de concertation des groupes de femmes, en collaboration avec le groupe-conseil en condition féminine (support à la mandataire-conseil) convenait de déposer un nouveau projet triennal afin de poursuivre sur cette lancée.

Présentation du projet :

L'entente de collaboration en condition féminine vise six objectifs principaux, soit :

- Accroître le nombre de femmes oeuvrant dans les métiers d'avenir et les métiers traditionnellement masculins afin qu'elles améliorent leurs conditions de vie;
- Assurer une prise en compte réelle des intérêts et réalités des femmes, entre autres, par l'analyse différenciée selon les sexes;
- Supporter les femmes qui sont en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans leur démarche pour améliorer leurs conditions de vie en adaptant les services à leurs besoins;
- Supporter l'entrepreneuriat féminin en collaborant aux démarches de consolidation du Fonds d'investissement à l'entrepreneuriat régional pour elles (FIÈRE);
- Accroître le nombre de femmes au sein des instances décisionnelles;
- Développer chez les jeunes de la région des compétences citoyennes pour favoriser leur future implication au sein des instances décisionnelles.

L'atteinte de ces objectifs s'articule autour de quatre volets assortis de différentes actions :

- Participation des femmes aux instances décisionnelles – Volet « Instances »;
- Supporter les femmes dans leur démarche pour sortir de la pauvreté et de l'exclusion sociale – Volet « Recherche »;
- Accroître le nombre de femmes oeuvrant dans les métiers d'avenir et les métiers traditionnellement masculins – Volet « Diversification » et volet « Projets novateurs ».

Plusieurs partenaires sont ciblés par cette entente : les quatre commissions scolaires de la région, le Cégep de la Gaspésie et des Îles, le Groupe Collégia, le Conseil du statut de la femme, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère des Affaires municipales et des Régions et la Conférence régionale des élu(e)s.

Le coût du projet s'établit comme suit :

Volets	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Total
« Instances »	77 326 \$	68 850 \$	78 800 \$	224 976 \$
« Recherche »	62 200 \$	-----	-----	62 200 \$
« Diversification »	74 000 \$	74 000 \$	25 000 \$	173 000 \$
« Projets novateurs »	<u>17 000 \$</u>	<u>17 000 \$</u>	<u>17 000 \$</u>	<u>51 000 \$</u>
Total :	230 526 \$	159 850 \$	120 800 \$	511 176 \$

Par ailleurs, le montage financier est le suivant :

Partenaires	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Total
Table de concertation	102 026 \$	54 250 \$	40 704 \$	196 980 \$
MESL	37 000 \$	37 000 \$	37 000 \$	111 000 \$
MAMR	3 300 \$	2 000 \$	2 000 \$	7 300 \$
Emploi-Québec	32 000 \$	16 000 \$	-----	48 000 \$
CS René-Lévesque	2 000 \$	2 000 \$	-----	4 000 \$
CS Chic-Chocs	2 000 \$	2 000 \$	-----	4 000 \$

CS Eastern Shores	2 500 \$	2 000 \$	500 \$	5 000 \$
CS des Îles	2 000 \$	2 000 \$	-----	4 000 \$
Cégep GÎM	2 000 \$	2 000 \$	-----	4 000 \$
CRÉGÎM	<u>45 700 \$</u>	<u>40 600 \$</u>	<u>40 596 \$</u>	<u>126 896 \$</u>
Total :	230 526 \$	159 850 \$	120 800 \$	511 176 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec reconnaît les réalités différentes qui caractérisent les conditions de vie des femmes par rapport à celles des hommes et énonce sa volonté d'agir contre les inégalités qui s'y rattachent;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec reconnaît comme prioritaire la diversification des choix professionnels des femmes ainsi que leur intégration dans des secteurs jusqu'à maintenant historiquement et majoritairement masculins;

CONSIDÉRANT que l'entente spécifique réalisée entre avril 2002 et mars 2005 a contribué à faire évoluer les mentalités en faveur du dossier de la condition féminine;

CONSIDÉRANT que l'entente spécifique en condition féminine 2002 – 2005 a clairement démontré que l'amélioration générale des conditions de vie des femmes de la région fait partie des préoccupations d'une grande partie des partenaires régionaux;

CONSIDÉRANT que le partenariat instauré avec le secteur de l'éducation est un aspect très positif découlant de la concertation créée par cette entente spécifique;

CONSIDÉRANT que les femmes sont encore peu nombreuses au sein des instances décisionnelles qui déterminent les paramètres du développement socio-économique local et régional et que les partenaires doivent poursuivre les actions pour améliorer la situation;

CONSIDÉRANT que la parité sociale, économique et politique entre les femmes et les hommes fait partie des valeurs fondamentales et démocratiques au sein de la CRÉ.

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lavoie et appuyé par Arthur Drolet que la Conférence régionale des élu(e)s accorde à la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, une subvention de 126 896 \$ pour la réalisation du projet « Entente de collaboration 2005 – 2008 en condition féminine ». Ce montant sera puisé à même le Volet « Activités » du Fonds de développement régional.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-067

6.1.2.6 Fonds de soutien aux événements et festivals 2005 – 2006

Le directeur général mentionne que la Gaspésie administrative compte une vingtaine d'événements ayant une incidence sur l'attraction ou la rétention des touristes. Quelques-uns ont acquis, au fil des ans, une envergure et une renommée nationale : le Festival en chanson de Petite-Vallée et le Maximum Blues de Carleton. D'autres événements sont à maturité ou en déclin et ont besoin d'un second souffle. Finalement, un très grand nombre d'événements est né au cours des quatre dernières années. Certains d'entre eux offrent un potentiel touristique fort intéressant, tels La Grande Traversée de la Gaspésie, le Festival Musique du bout du monde, le Festival La Virée, le Bluegrass Festival, mais le développement et la survie de ces événements sont précaires, faute de financement, de ressources humaines et d'une structure organisationnelle permanente.

Aux Îles-de-la-Madeleine, les événements jouent également un rôle très important en matière de développement économique et touristique. À l'instar de la Gaspésie, on note aussi que la plupart des organismes rencontrent des difficultés importantes, notamment au plan du financement.

Au cours de la dernière année, le CIDTG a travaillé à la mise en oeuvre d'un plan de développement des événements de la Gaspésie. La première phase de ce plan concernait l'analyse des événements existants. Une enquête a été réalisée auprès de 35 événements de la Gaspésie afin de dresser le portrait des événements de la région et d'identifier les principales difficultés rencontrées par ceux-ci et leurs besoins. Le portrait des événements de la Gaspésie et les problématiques liées au produit événementiel ont été présentés et discutés lors d'une Rencontre des événements de la Gaspésie tenue le 30 novembre 2004 à Sainte-Anne-des-Monts. La CRÉ était représentée à cette rencontre par l'agente responsable du dossier de la culture.

Afin de soutenir le développement du produit événementiel en Gaspésie, l'ATR Gaspésie a embauché, via les fonds du CIDTG, quatre (4) responsables d'événements par petits regroupements d'événements (secteurs de La Haute-Gaspésie, de Gaspé, de Bonaventure et de Carleton). Le rôle principal des responsables d'événements est d'apporter un support aux organisateurs afin d'assurer le succès et le développement des événements. Les tâches de chaque responsable d'événements sont déterminées par le comité qui les supervise.

Aux Îles-de-la-Madeleine, une démarche de regroupement et de mise en commun de ressources visant la consolidation des activités des événements majeurs est actuellement en cours. Ainsi, dès cette saison, quelques expériences novatrices de mise en commun de services, d'équipements ou d'activités, sur une base volontaire des organismes concernés, seront mises en oeuvre.

Partenariat potentiel de la CRÉ :

L'entente spécifique portant sur le Développement culturel étant échue depuis mars dernier, la CRÉ ne dispose plus d'enveloppe lui permettant d'appuyer financièrement l'organisation et la tenue d'événements comme elle l'a fait au cours des dernières

années via le Fonds de soutien au développement culturel. Or, des demandes lui sont adressées régulièrement par les promoteurs de ces événements. Aussi avons-nous pensé remédier à la situation en proposant la création d'un fonds conjoncturel dédié aux événements de la Gaspésie et des Îles, en appui à la démarche entreprise par le CIDTG et l'ATR Gaspésie d'une part, et les événements des Îles-de-la-Madeleine d'autre part. Cette avenue nous permettrait de poursuivre les efforts de structuration et de consolidation déjà entrepris au cours des dernières années et de travailler de concert avec les partenaires concernés à un plan d'action régional pour l'amélioration de la situation des événements et festivals de la région au cours de la prochaine année.

Fonds de soutien aux événements et festivals 2005 – 2006 :

Objectifs

L'aide de la CRÉ vise à favoriser la tenue, en Gaspésie et aux Îles, de festivals et événements à caractère culturel qui contribuent à l'épanouissement et à la diffusion de la culture régionale et qui accordent une place importante à la promotion de la région à l'échelle québécoise. Elle entend orienter son aide et concentrer ses ressources dans la structuration des festivals existants et déjà soutenus, notamment en favorisant les festivals et événements déjà établis, et en ne soutenant généralement qu'un seul festival par thématique. Plus particulièrement :

- Elle soutient un nombre limité de festivals et événements qui ont un rayonnement régional et qui offrent une visibilité de la région à l'échelle provinciale;
- Elle porte son intervention sur des éléments visant à rehausser la qualité de l'événement.

Évaluation des demandes

La CRÉ prend en considération la qualité, la pertinence, l'impact ainsi que le rôle culturel des divers projets d'événements ou de festivals qui lui sont soumis, et accorde une attention particulière à l'évolution de ceux-ci depuis leur création.

Les limites des disponibilités financières de la CRÉ sont toujours considérées au cours du processus décisionnel.

L'aide accordée porte sur la tenue d'activités liées à l'événement. Le calcul de l'aide accordée à un festival ou à un événement tient compte des éléments suivants :

- Le réalisme des projections financières et les garanties de réalisation du projet;
- L'atteinte des objectifs et des orientations fixés par l'événement et la réalisation de son plan d'action au cours des années précédentes, notamment sur le plan de la consolidation du festival;
- La capacité de l'organisation à réaliser des projets, évaluée sur les réalisations antérieures;
- L'évolution de la situation financière en tenant compte de la diversification des sources de financement dont le partenariat municipal et notamment, les revenus de commandites et de billetterie;

- L'assistance et son évolution;
- L'animation du public (sensibilisation et éducation);
- La présence d'artistes de la région ainsi que d'artistes invités québécois et étrangers;
- La participation du milieu professionnel dans la structure organisationnelle et les activités d'accompagnement;
- L'implication de la communauté locale ou régionale dans l'organisation;
- L'ancrage des activités de promotion et de diffusion dans le milieu.

La date de tombée a été fixée au **8 juillet 2005**. Pour plus de détails, le directeur général invite les administrateurs à se référer au document « *Fonds de soutien aux événements et festivals de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine 2005 – 2006* » inclus dans le dossier de réunion.

Après discussions,

CONSIDÉRANT la problématique liée au financement du produit événementiel régional;

CONSIDÉRANT la démarche entreprise par le CIDTG pour la réalisation d'un plan de développement des événements de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT la démarche en cours aux Îles-de-la-Madeleine visant la mise en commun de ressources pour la consolidation des événements existants;

CONSIDÉRANT qu'un support accru aux événements et festivals culturels existants qui démontrent un potentiel d'attraction intéressant permettrait à la région de se démarquer et de continuer à mettre en valeur sa vitalité culturelle;

CONSIDÉRANT que la tenue de ces événements permet également à la population de profiter d'activités et d'expériences diverses contribuant ainsi à une meilleure qualité de vie.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Claude Vigneau que la Conférence régionale des élu(e)s mette à la disposition des organisations de la région considérées admissibles, un Fonds de soutien aux événements et festivals de l'ordre 60 000 \$ pour l'année 2005 – 2006. Ce montant sera puisé à même le Volet « Activités » du Fonds de développement régional.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-068

6.1.2.7 Coopérative de solidarité « VIVRED'ART »

Le directeur général souligne qu'en février 2004, une rencontre à New Richmond réunit une trentaine de personnes pour évaluer le bien-fondé d'une association d'artistes et d'artisans dans la région. L'intérêt se fait sentir, un comité provisoire est alors nommé. Un

questionnaire est envoyé aux artistes pour déterminer la nécessité d'une coopérative ou autre association. Les résultats sont très concluants.

La création d'une coopérative de solidarité semble correspondre le plus adéquatement aux besoins du regroupement. Un comité provisoire, composé de 5 artistes et artisans, est créé et soutenu par la Ville de New Richmond et par la Coopérative de développement régional.

Grâce à la Ville de New Richmond, une galerie est aménagée et une agente de développement, ayant pour mandat d'aider le comité provisoire à monter un plan d'affaires, est embauchée. Plusieurs activités sont organisées par la suite. La coopérative est officiellement constituée le 29 octobre 2004 et organise son assemblée de fondation le 20 février 2005. Plus de 50 personnes adhèrent comme membres de la coopérative.

Au Québec, les artistes ont un revenu total moyen de 27 741 \$ et les artisans, 18 751 \$, soit une moyenne inférieure à l'ensemble des contribuables québécois (28 708 \$). En Gaspésie, les conditions sont, de loin, inférieures à ces moyennes. De plus, lorsqu'on parle de revenus des artistes, ce sont davantage ceux provenant de travail autonome. Ce qui veut dire : absence d'avantages sociaux, de régime de retraite, de protection de la CSST.

Selon le Portrait pour un bon nombre de travailleurs culturels, l'enjeu majeur pour la culture en Gaspésie est le développement concerté des marchés, des produits et des clientèles. On recommande ainsi de mettre l'accent sur la mise en commun des ressources. De plus, les trois défis majeurs identifiés lors du Forum Culture et Développement, en 2004, sont ceux du réseautage, de la concertation et de la reconnaissance.

Plusieurs artistes et artisans gaspésiens sentent donc un besoin urgent de se regrouper, de s'organiser, d'être solidaire afin de changer ces statistiques alarmantes qui démontrent qu'ils vivent, la plupart du temps, sous le seuil de la pauvreté.

Description du projet

Le projet vise à acquérir un bâtiment situé au 154, boulevard Perron Ouest, à New Richmond. C'est un édifice commercial d'une superficie totale de 9 528 pi. carré. Il est actuellement constitué d'un grand local au rez-de-chaussée, de 3 logements à revenus à l'étage. Il est également possible de louer des espaces pour ateliers au sous-sol et pour un atelier au rez-de-chaussée. L'espace principal du rez-de-chaussée serait occupé par une galerie d'art. L'acquisition de ce bâtiment est essentielle dans la poursuite des objectifs fixés :

- Revenus autonomes par la location de logements (déjà en location), d'ateliers de production et d'espace pour la production, la formation et des événements;
- Aménagement d'un bureau pour la gestion de la coopérative et pour le travail d'éventuels travailleurs;

- Aménagement d'une galerie pour diffuser et vendre les œuvres/produits des membres.

Suite à l'acquisition du bâtiment, aux travaux de rénovation, à la mise sur pied et à l'organisation des comités, l'embauche d'un chargé de projet en gestion, planification, diffusion et mise en marché est prévue pour l'atteinte des objectifs. Il est également prévu un poste d'adjoint aux activités des comités. L'adjoint aura plutôt un travail d'exécution au début de son mandat. Il sera supervisé, supporté et évalué par le responsable du comité de ressources humaines et, pour certaines tâches, par le chargé de projet. Ce dernier aura à mettre en place des politiques et des stratégies de développement qui deviendront des outils pour le coordonnateur.

La coopérative vise à rassembler tous les artistes et artisans professionnels ou amateurs de la Baie-des-Chaleurs. Ailleurs en Gaspésie, soit à Sainte-Anne-des-Monts et à Gaspé, les artistes et artisans se regroupent ou tentent de se regrouper. Il s'agira de faire des liens avec ces associations, qui serviront à alimenter le marché par la mise en commun de stratégies et d'actions.

Le marché visé par la vente des œuvres est :

- Le marché régional et touristique par la vente à la galerie de la coopérative et par la vente de cadeaux corporatifs;
- Le marché national (objectif à moyen terme), par la sollicitation et par le site Internet;
- Le marché international (objectif à long terme) par les moyens similaires.

Coût et financement

Coût du projet :

- Coûts rattachés au bâtiment	160 576 \$
- Coûts rattachés aux opérations (3 ans)	<u>170 782 \$</u>
Total :	331 358 \$

Structure de financement :

- Organisme, Ville de New Richmond et milieu	177 374 \$
- Caisse populaire de New Richmond	15 000 \$
- CLD	30 000 \$
- MDEIE (Fonds de diversification économique)	20 000 \$
- MAMR (Fonds conjoncturel)	20 000 \$
- Emploi-Québec	24 984 \$
- SODEC et SADC	19 000 \$
- CRÉGÎM	<u>25 000 \$</u>
Total :	331 358 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT qu'au Québec, les artistes ont un revenu total moyen de 27 741 \$ et les artisans, 18 751 \$, soit une moyenne inférieure à l'ensemble des contribuables québécois (28 708 \$);

CONSIDÉRANT que le projet vise à rassembler tous les artistes et artisans professionnels ou amateurs de la Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT que le projet a pour but d'améliorer les conditions de vie des artistes et artisans gaspésiens et d'établir des stratégies de développement de leurs revenus autonomes;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux défis majeurs identifiés lors du Forum Culture et Développement de 2004, soit ceux du réseautage, de la concertation et de la reconnaissance;

CONSIDÉRANT que le projet vise à desservir, à court terme, le marché régional et touristique par la vente à la galerie de la coopérative et par la vente de cadeaux corporatifs;

CONSIDÉRANT le support financier d'autres organismes et le partenariat établi avec la Ville de New Richmond dans le projet;

CONSIDÉRANT que les activités proposées s'inscrivent dans les priorités de développement déjà identifiées par la région.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Lapointe et appuyée par Benoît Arseneau que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde à l'organisme Coopérative de solidarité VIVRED'ART de New Richmond une subvention de 25 000 \$ pour le supporter dans le démarrage de son projet « Coopérative VIVRED'ART de New Richmond ». Ce montant sera puisé à même le Volet « Activités » du Fonds de développement régional sur l'année financière 2005 – 2006.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-069

6.1.2.8 Municipalité des Îles-de-la-Madeleine – Sonorisation et éclairage

Le directeur général mentionne qu'en 1999, les municipalités des Îles-de-la-Madeleine ont procédé à l'achat en commun d'un système de son et d'éclairage visant à offrir un service technique plus approprié aux besoins des organismes à but non lucratif ainsi qu'aux organisateurs d'événements récréatifs, touristiques et culturels. Ce projet avait reçu l'appui des milieux culturel et touristique des Îles et le CRCD Gaspésie-Les Îles a d'ailleurs participé financièrement au projet. La MRC des Îles-de-la-Madeleine est par la suite devenue propriétaire de cet équipement jusqu'à son transfert à la Municipalité des

Îles-de-la-Madeleine en l'an 2002 lors de la fusion des municipalités. La Municipalité retire des recettes de la location de ces équipements qui couvrent en majeure partie les frais annuels d'entretien et d'opération.

Le nombre d'événements a beaucoup augmenté depuis l'acquisition de cet équipement. Son utilisation importante et les déplacements vers les divers sites, particulièrement en saison estivale, ont entraîné une usure prématurée de celui-ci. Il faudrait y apporter des ajouts et des réparations estimés à 30 308 \$ pour en assurer la mise à niveau. Ces deux systèmes font partie intégrante des activités récréo-touristiques et culturelles offertes et sont indispensables à la tenue d'événements sur le territoire des Îles. Ils ont contribué à l'augmentation du nombre d'activités et ses principaux utilisateurs sont les comités de loisirs locaux, les organisateurs d'événements et les diffuseurs de spectacles.

Description du projet

Le projet vise à acquérir de nouveaux équipements, tels que consoles de son, égalisateurs de bandes, caisses de son et console d'éclairage. Il est également prévu de procéder à des réparations et des modifications aux équipements existants pour en accroître la durée de vie.

Coût et financement

Coût du projet :

Équipement et mobilier

- Salaires de techniciens (12 sem. de février à avril 2005)	8 905 \$
- Location de bâtiment pour remisage équipement	2 000 \$
- Matériel requis pour amélioration du système	9 403 \$ *

Services professionnels

- Salaires équipe pour opération estivale	6 000 \$
---	----------

Matériel roulant

- Immatriculation camion	500 \$
- Entretien et réparation	1 500 \$

Autres

- Équipements informatiques, téléphone, papeterie	<u>2 000 \$</u>
---	-----------------

Total :	30 308 \$
----------------	------------------

* Coûts du projet sur lesquels portera spécifiquement le financement de la CRÉ.

Structure de financement :

- Organisme et autres partenaires	25 308 \$
- CRÉGÎM	<u>5 000 \$</u>
Total :	30 308 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT l'importance de cet équipement pour les organismes des milieux récréatif, touristique et culturel des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que l'usage intensif et les évolutions techniques apparues au fil des années ont rendu l'équipement désuet;

CONSIDÉRANT qu'une mise à niveau de l'équipement est nécessaire pour assurer la continuité du service aux organismes des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que la Municipalité retire des recettes de la location de ces équipements qui couvrent en majeure partie les frais annuels d'entretien et d'opération;

CONSIDÉRANT que les activités proposées s'inscrivent dans les priorités de développement déjà identifiées par la région.

IL EST PROPOSÉ par Claude Vigneau et appuyé par Sylvain Bouchard que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde à l'organisme Municipalité des Îles-de-la-Madeleine une subvention de 5 000 \$ pour le supporter dans la réalisation de son projet « Système de son et éclairage régional ». Ce montant sera puisé à même le Volet « Activités » du Fonds de développement régional sur l'année financière 2005 – 2006.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-070

6.1.2.9 Construction de douze logements collectifs aux Îles-de-la-Madeleine

Le directeur général précise que la région Gaspésie-Les Îles a inscrit à sa planification stratégique et dans son Entente cadre de développement l'accès au logement comme étant une priorité pour contrer l'appauvrissement et l'exode de sa population. Le programme AccèsLogis, lancé en 1997 par le gouvernement du Québec, et reconduit en 2002 pour une période de cinq ans vise à construire des logements sociaux. Cependant, les principaux paramètres de ce programme ainsi que ceux du programme « Logement abordable » ne sont pas adaptés à la région, ce qui limite l'accès aux programmes malgré des besoins criants.

Le programme exige une mise de fonds du milieu de 15 %, mais les autres paramètres font en sorte que c'est en moyenne 40 % du coût du projet qui doit provenir du milieu, ce qui est démesuré considérant la situation socio-économique de la région. Les plus grandes régions du Québec répondent plus facilement à cette norme, arrivent souvent en premier et utilisent les unités disponibles. Les unités de logements qui pourraient nous être réservées ne peuvent voir le jour à cause de paramètres provinciaux non adaptés à notre région.

Afin de dénouer l'impasse, des pistes de solutions ont été élaborées régionalement. C'est ainsi que la CRÉGÎM a fait cheminer le dossier à la fois comme entente spécifique et comme dossier inscrit dans le processus de régionalisation auprès du gouvernement. À ce jour, aucun développement n'est venu tant du gouvernement du Québec que de la SHQ.

Aux Îles-de-la-Madeleine

L'organisme a déposé une demande de subvention à la SHQ pour la construction d'un édifice de douze (12) logements pour personnes et familles à revenu faible et celles ayant des problèmes de santé. Le projet vient répondre à l'urgence de relocaliser les six locataires de la Coopérative La Salicorne de Havre-aux-Maisons fermée depuis juillet 2003, et d'offrir six unités supplémentaires. Suite à l'analyse du dossier, la SHQ consent à accepter la demande de financement conditionnellement à une participation du milieu au financement. Cette participation est établie à 292 749 \$ dont 208 749 \$ sont présentement confirmés. La participation exigée des Madelinots représente 23,59 % des coûts de réalisation et dépasse largement le montant requis au programme qui se situe, pour ce genre de projet, entre 5 % et 15 %.

L'étude de faisabilité, en date du 8 mars 2005, démontre que les coûts estimés de réalisation du projet aux Îles dépassent de 112 309 \$ les coûts totaux admissibles par le programme Accès-Logis. L'appel pour des soumissions est prévu en juin 2005. Celui-ci confirmera les coûts définitifs de construction et, de ce fait, la participation du milieu. Malgré des efforts importants, il sera difficile pour le milieu d'atteindre la contribution totale exigée.

L'organisme sollicite une aide financière de 50 000 \$ de la CRÉ à titre de partenaire à la réalisation du projet. Cet appui permettrait de justifier l'atteinte de la part requise du milieu et d'aller de l'avant avec la construction dès l'été 2005.

Coût et financement

Coût du projet :

- Acquisition terrain et construction du bâtiment	1 004 582 \$
- Honoraires professionnels	128 807 \$
- Financement intérimaire et imprévus	77 636 \$
- Portion des taxes non remboursables	<u>46 484 \$</u>
Total :	1 257 509 \$

Structure de financement :

- SHQ (50 % du coût admissible selon AccèsLogis)	572 600 \$
- SHQ (subvention région éloignée)	48 000 \$
- Organisme (prêt hypothécaire)	447 909 \$
- Municipalité des Îles (Pacte rural)	50 000 \$
- Les Caisses populaires des Îles	50 000 \$
- CLD des Îles	30 000 \$
- Député des Îles, Maxime Arseneau	5 000 \$
- Autres députés	4 000 \$
- CRÉGÎM	<u>50 000 \$</u>
 Total :	 1 257 509 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec n'est pas adapté au contexte régional, ce qui limite l'accès à ce programme malgré des besoins criants en région;

CONSIDÉRANT la problématique que soulève cette situation pour le développement de projets de logements collectifs en région;

CONSIDÉRANT les démarches initiées par la CRÉGÎM auprès du gouvernement du Québec à travers la négociation d'une entente spécifique et comme dossier inscrit dans le processus de régionalisation;

CONSIDÉRANT que le résultat de ces démarches pourrait apporter des solutions aux problèmes rencontrés par les intervenants régionaux;

CONSIDÉRANT l'urgence d'appuyer la réalisation du projet des Îles-de-la-Madeleine.

IL EST PROPOSÉ par François Roussy et appuyé par Marc Tétreault que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine :

- Accentue ses démarches auprès du gouvernement afin de trouver des solutions à la situation actuelle;

- *Qu'advenant l'insuccès des démarches auprès du gouvernement, la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine donne son accord de principe sur une participation financière de 50 000 \$ à l'organisme Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine pour l'appuyer dans la réalisation de son projet.*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-071

6.2 Volet « Études et recherche » :

6.2.1 Rapport d'activité

Le directeur général précise que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Études et recherche », les investissements de la CRÉ ont permis de financer huit (8) projets, soit une implication totale de 163 640 \$ pour des investissements totaux de 594 693 \$.

Projets financés

	<u>Investissements</u>	<u>CRÉ</u>
Centre recherche, développ., transfert techno. éolien (TechnoCentre éolien GÎM)	48 500 \$	15 000 \$
Centre recherche sur les milieux insulaires Î de M (Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes)	25 000 \$	10 000 \$
Étude d'implantation Maison familiale rurale dans Avignon (Municipalité de Saint-André-de-Restigouche)	24 453 \$	10 000 \$
Mise en valeur de l'espace rural de la MRC Rocher-Percé (CLD du Rocher-Percé)	200 000 \$	32 000 \$
Portrait du logement collectif en Gaspésie (Groupe ressource en logements collectifs GÎM)	30 000 \$	5 000 \$
Plan de développement acéricole en Gaspésie (UPA de la Gaspésie et des Îles)	85 000 \$	17 500 \$
Politique régionale de la lecture (Centre régional de services aux bibliothèques publiques GÎM)	38 640 \$	38 640 \$

Étude sur le lien interrives		
Gaspésie – Côte-Nord	<u>143 100 \$</u>	<u>35 500 \$</u>
(Corporation du Lien interrives)		
Cumulatif :	594 693 \$	163 640 \$

Le directeur général ajoute qu'il y a un dossier en recommandation au présent conseil d'administration de la CRÉ et qu'aucun projet n'est à l'étude présentement.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.2.2 Prise de décision et information :

6.2.2.1 Route bleue de la Gaspésie

Le directeur général mentionne que la CRÉ a déjà accepté le mandat de coordination du comité régional rattaché au développement du sentier maritime gaspésien. L'étape de développement actuel du dossier nécessite la réalisation d'une étude de faisabilité. Selon le cadre de gestion adopté, la CRÉ pourrait utiliser le volet « Études et recherches » du FDR pour supporter la réalisation de cette initiative. Un partenariat financier avec Développement économique Canada est envisagé pour la réalisation de l'étude.

Un rappel que la Route bleue de la Gaspésie (anciennement nommée sentier maritime gaspésien) s'inscrit dans le cadre d'un projet provincial de Sentier maritime du Saint-Laurent initié par Tourisme Québec et la Fédération québécoise du canot et du kayak. Le sentier maritime est un réseau de mises à l'eau, d'abris sécuritaires, d'aires de repos, de services d'hébergement et d'alimentation, de campings rustiques et commerciaux. Il s'agit d'une voie navigable conçue pour les petites embarcations à faible tirant d'eau, principalement pour le kayak de mer.

Le développement de la Route bleue de la Gaspésie est l'opportunité d'intégrer un projet novateur dans différentes facettes du développement régional. L'arrivée du Sentier maritime du Saint-Laurent permet à l'industrie touristique de diversifier son offre et d'accroître la visibilité du potentiel plein air de la région.

Description du projet

Sous la supervision du comité régional de la Route bleue de la Gaspésie, la firme choisie aura pour mandat de réaliser la première phase du développement de la Route bleue, soit la proposition d'un itinéraire qui couvre le pourtour de la Gaspésie entre Capucins et Pointe-à-la-Croix. Les objectifs poursuivis par l'étude sont les suivants :

- Vérifier la faisabilité de l'implantation de la Route bleue de la Gaspésie;
- Identifier les sites potentiels et la volonté de collaboration des propriétaires;
- Proposer un itinéraire avec énumération des sites incluant leurs coordonnées GPS, une cartographie à l'échelle 1:20 000, une identification des services et

- infrastructures disponibles, les conditions de navigation locale, les conditions environnementales;
- Réaliser l'étude en conformité avec les éléments établis dans le « Guide de développement d'une route bleue – 1^{re} édition » de la FQCK;
 - Présenter des recommandations sur la suite à donner au projet.

Coût et financement

Coût du projet :

- Étude de faisabilité (appel d'offres en cours) à déterminer

Structure de financement :

- CRÉGÎM à déterminer
- Autres partenaires à déterminer

Après discussions,

CONSIDÉRANT l'implication de la CRÉ dans le dossier du développement de la Route bleue de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que le développement de la Route bleue de la Gaspésie est l'opportunité d'intégrer un projet novateur dans différentes facettes du développement régional;

CONSIDÉRANT que l'arrivée du Sentier maritime du Saint-Laurent permet à l'industrie touristique de diversifier son offre et d'accroître la visibilité du potentiel plein air de la région;

CONSIDÉRANT que l'étape de développement actuel du dossier nécessite la réalisation d'une étude de faisabilité pour identifier un itinéraire maritime pour le pourtour de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que selon le cadre de gestion adopté, la CRÉ pourrait utiliser le volet « Études et recherches » du FDR pour supporter la réalisation de cette étude de faisabilité;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans les priorités de développement déjà identifiées par la région.

IL EST PROPOSÉ par Marc Tétreault et appuyé par Arthur Drolet que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine participe pour un montant pouvant aller jusqu'à un maximum de 30 000 \$ à la réalisation d'une étude de faisabilité du projet « Route bleue de la Gaspésie ». Ce montant sera puisé à même le Volet « Études et recherches » du Fonds de développement régional sur l'année financière 2005 – 2006.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-072

6.3 Volet « Ententes spécifiques » :

6.3.1 Entente spécifique pour le développement culturel – Bilan de l'entente

Le directeur général précise que le 3 mai dernier, les membres du comité de suivi de l'entente spécifique en Développement culturel se réunissaient afin de dresser le bilan des actions menées dans le cadre de cette entente et pour discuter des possibilités de renouvellement. Voici les faits saillants de cette rencontre.

Volet « Arts et Lettres »

Le Fonds de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour les arts et les lettres s'adressait, rappelons-le, aux artistes et aux écrivains, aux collectifs d'artistes et d'écrivains professionnels de même qu'aux organismes artistiques professionnels oeuvrant dans les domaines de compétence du Conseil. Il visait, notamment, à stimuler la création et la diffusion artistiques, à encourager la création et le rayonnement d'œuvres réalisées par des artistes professionnels en partenariat avec la communauté, et à appuyer des activités artistiques visant à sensibiliser les publics de la région.

L'évaluation effectuée par les partenaires à l'égard de ce volet est très positive.

On retient, entre autres, que :

- 94 projets ont été déposés, dont 75 en provenance d'artistes, d'écrivains et de collectifs et 10 projets qui ont été présentés par des organismes artistiques;
- Les demandes adressées au Fonds proviennent d'une trentaine de municipalités différentes. Parmi celles-ci, les municipalités de Cap-aux-Meules, Carleton – Saint-Omer, Gaspé et Maria sont celles qui ont déposé le plus de demandes (9 et plus);
- Au terme de l'entente, le Fonds a soutenu 28 projets qui se sont partagé une enveloppe financière de 300 000 \$;
- Depuis la mise en œuvre du Fonds en 2003, le nombre de demandes adressées aux programmes réguliers du CALQ a plus que doublé, passant de 16 à 35.

En conclusion, on constate que le Fonds a favorisé une croissance de l'aide financière allouée aux artistes professionnels et aux organismes de la région.

Volet « Entreprises culturelles »

Le Fonds de soutien aux entreprises culturelles visait pour sa part à accroître l'offre de services spécialisés pour le développement des entreprises culturelles. Il avait comme objectifs de soutenir une stratégie collective de commercialisation des métiers d'art, d'encourager le rayonnement international du Festival en chanson de Petite-Vallée et de favoriser l'émergence d'un événement régional d'animation de la lecture et du livre.

L'évaluation effectuée par les partenaires concernant ce volet est, à certains égards, plus mitigée.

On retient, entre autres, que :

- 16 projets ont été financés à l'intérieur de cette enveloppe;
- Le Fonds de soutien aux entreprises culturelles a permis la consolidation des métiers d'art et des actions de regroupement;
- L'entente a permis d'établir des ponts entre la région et la SODEC, ce qui est très positif;
- Les coupures budgétaires survenues dans les budgets dédiés à l'animation littéraire et celle aux métiers d'art ont considérablement réduit la portée des mécanismes identifiés dans l'entente.

Selon la SODEC, l'entente spécifique n'a pas apporté de valeur ajoutée aux projets et elle s'est avérée complexe d'un point de vue administratif. Par contre, on note un meilleur échange d'informations entre les partenaires.

Volet « Développement culturel »

Le Fonds de soutien au développement culturel, établi en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications, visait à encourager et à soutenir la mise en valeur de la culture locale et régionale et du patrimoine. Il cherchait également à consolider le réseau des institutions culturelles existantes, ainsi qu'à susciter certaines initiatives structurantes et novatrices, contribuant, entre autres, au développement touristique et à la commercialisation des produits et services culturels, le tout en partenariat avec le milieu.

La mise en place de ce Fonds a eu des impacts positifs. En résumé, on note les éléments suivants :

- Au total, 29 projets ont été appuyés financièrement par ce Fonds;
- Il n'y aurait pas eu autant de projets déposés si l'entente n'avait pas été signée. En ce sens, le Fonds a constitué un incitatif au développement;
- Le fait d'avoir encouragé l'association de promoteurs à des organismes professionnels du milieu a favorisé la réalisation de produits de qualité supérieure;

- On note un partage d'expertise intéressant dans l'optique de l'harmonisation de la vision régionale du développement culturel entre le MCCQ, la CRÉ et le MDEIE;
- Le Fonds a permis de stimuler le milieu culturel à la création de partenariats divers;
- On questionne, par ailleurs, le fait qu'aucun dossier n'ait été financé dans la MRC du Rocher-Percé. Après vérification, un seul projet a été déposé et considérant que les ententes n'étaient pas conclues avec les autres partenaires, il a été impossible de conclure à sa faisabilité. Le comité avait, toutefois, manifesté de l'ouverture à recevoir un dossier mieux appuyé, mais le promoteur semble avoir abandonné le dossier en cours de route.

On convient de resserrer les objectifs d'intervention dans le cas d'un éventuel renouvellement du Fonds.

Renouvellement

On s'est entendu pour travailler conjointement à l'élaboration d'une entente de collaboration générale basée sur une vision régionale du développement culturel. Cette entente constituera le cadre précisant les modalités de coopération réciproque pour la suite des interventions en développement culturel, notamment en ce qui concerne les communications, la consultation et la concertation.

Une fois le cadre défini, des ententes spécifiques seront négociées de façon distincte pour les arts et les lettres, les entreprises culturelles, le tourisme culturel, le développement culturel, la mise en œuvre de la politique régionale de la lecture, etc.

Après discussions,

CONSIDÉRANT *l'impact fort positif lié à la réalisation de l'entente spécifique en Développement culturel;*

CONSIDÉRANT *la volonté manifeste de la majorité des partenaires de poursuivre les efforts investis jusqu'à maintenant;*

CONSIDÉRANT *la multiplicité des champs d'intervention susceptibles de faire l'objet de la négociation d'ententes spécifiques;*

CONSIDÉRANT *que plusieurs municipalités de la région se sont dotées ou ont entrepris des démarches visant à se doter de politiques culturelles afin de planifier et d'harmoniser leur intervention en développement;*

CONSIDÉRANT *qu'il devient de plus en plus important pour la région de se doter d'une vision claire du développement culturel auquel elle entend travailler.*

IL EST PROPOSÉ par Claude Vigneau et appuyé par Benoît Arseneau que la Conférence régionale des élu(e)s initie une démarche avec les partenaires du secteur culturel afin de doter la région d'une politique cadre de développement culturel et qu'elle entreprenne la négociation d'ententes spécifiques visant la mise en œuvre de cette politique de développement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-073

6.3.1.1 Prises de décisions et information :

6.3.1.1.1 Salon d'art, de métiers d'art et du terroir de la Gaspésie – 10^e édition

Le directeur général rappelle que le 28 janvier dernier, la CRÉ a déposé un dernier rapport d'activité relatif au Fonds de soutien aux entreprises culturelles. L'on indiquait alors que l'enveloppe était presque totalement engagée et que le résiduel de l'ordre de 11 648 \$ était réservé aux activités du Réseau Signature Gaspésie pour l'année 2005. Deux projets sont déposés par le Musée acadien du Québec à Bonaventure et vous sont soumis aujourd'hui pour approbation. Le premier concerne la campagne promotionnelle 2005 du Réseau Signature Gaspésie et le second, la tenue de la 10^e Édition du Salon d'art, de métiers d'art et du terroir de la Gaspésie.

Ce projet concerne la réalisation de la dixième Édition régionale du « Salon d'art, des métiers d'art et du terroir de la Gaspésie ». Depuis quatre ans, le « Salon » a entrepris un virage régional qui a obtenu un vif succès tant au niveau des ventes, de l'achalandage, qu'au point de vue de la visibilité et de la promotion des artisans de la Gaspésie. Afin de soutenir la diffusion de produits gaspésiens des métiers d'art et de favoriser l'expansion des marchés, le « Salon » se déroule simultanément au coeur de quatre sous-régions de la Gaspésie, soit Bonaventure pour la Baie-des-Chaleurs, Gaspé pour la Pointe de la péninsule, Miguasha pour la Matapédia et les Plateaux et Cap-Chat pour La Haute-Gaspésie.

Au nombre des objectifs poursuivis, mentionnons :

- Consolider le « Salon » comme outil de mise en marché;
- Assurer la continuité des actions entreprises dans le secteur des métiers d'art et des arts visuels au cours des neuf dernières années;
- Suppléer l'absence de structure de regroupement des créateurs et créatrices en arts visuels et en métiers d'art;
- Développer un marché essentiel pour la survie des créateurs professionnels en région;
- Reconnaître et diffuser la production des artisans professionnels d'ici.

De façon globale, on indique que le chiffre d'affaires a progressé de 383 % en quatre ans, passant de 12 212 \$ en 2000 à 58 942 \$ en 2004. Au cours de la même période, l'achalandage a progressé de 275 %, passant de 1 032 à 3 819 visiteurs.

Coûts du projet :

Salaires	13 834 \$
Présentation visuelle	1 906 \$
Médias électroniques	11 740 \$
Médias écrits	4 182 \$
Relations publiques	560 \$
Déplacements - transport marchandise	1 860 \$
Animation	980 \$
Divers	<u>5 380 \$</u>
Total :	40 442 \$

Plan de financement :

Commandites	6 500 \$
Revenus tirés des ventes	12 289 \$
CLD Bonaventure	1 000 \$
CLD Côte-de-Gaspé	750 \$
SADC	2 000 \$
SODEC	11 903 \$
CRÉGÎM	<u>6 000 \$</u>
Total :	40 442 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT la pertinence et l'impact manifeste du projet;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux critères d'admissibilité et aux objectifs du Fonds de soutien aux entreprises culturelles.

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lavoie et appuyé par Sylvain Bouchard que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accorde au Musée acadien du Québec à Bonaventure (fiduciaire) une subvention de 6 000 \$ pour la réalisation du projet « Salon régional d'art, de métiers d'art et du terroir de la Gaspésie – 10^e Édition ». Ce montant sera puisé à même le Volet « Fonds de soutien aux entreprises culturelles » rattaché à l'entente spécifique en Développement culturel.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-074

6.3.1.1.2 Réseau Signature Gaspésie – Campagne promotionnelle 2005

Le directeur général mentionne que le Réseau Signature Gaspésie regroupe trois boutiques ainsi que deux comptoirs situés dans cinq secteurs de la Gaspésie touristique, soit : Causapscal, Bonaventure, Gaspé, Carleton et le Parc de la Gaspésie. Cinq boutiques disposent d'un inventaire de produits de métiers d'art et du terroir provenant majoritairement, sinon totalement, de la Gaspésie. Il s'agit du *Marché du chemin Kempt* de Causapscal, du *pavillon Gospel Chapel* du Musée acadien du Québec à Bonaventure, de la Boutique *La Morue Verte* du Manoir LeBoutillier de Gaspé, de la boutique *Le Serpent à plumes* de Carleton et, finalement, de la boutique *SÉPAQ* du Parc national de la Gaspésie.

La campagne promotionnelle de la saison 2005 s'inscrira en continuité des actions de promotion (conception d'un logo commun, affichage extérieur et intérieur commun, etc.) réalisées au cours des saisons 2002 à 2004.

Elle permettra, notamment :

- De créer un tout nouveau carton promotionnel du Réseau, d'en effectuer un tirage de 5 000 exemplaires et de le distribuer tout autour de la Gaspésie;
- D'effectuer l'actualisation de la publicité Signature Gaspésie;
- D'acheter une page complète de publicité dans le guide touristique 2005 – 2006 de l'ATR (produit en 280 000 exemplaires);
- D'effectuer un placement publicitaire dans le mensuel culturel régional Graffiti pour les mois de juin, juillet, août et septembre (10 000 exemplaires/mois);
- De réaliser et diffuser des capsules publicitaires dans les trois radios communautaires de la Gaspésie ainsi qu'à CHAU-TV;
- De développer, en partenariat avec les intervenants madelinots, le concept Signature aux Îles-de-la-Madeleine.

Coûts du projet :

Outils promotionnels	6 190 \$
Placement publicitaire (médias écrits)	2 614 \$
Placement publicitaire (médias électroniques)	14 970 \$
Mise en marché	<u>1 265 \$</u>
Total :	25 039 \$

Plan de financement :

Partenaires du Réseau	4 000 \$
Commandites	7 270 \$
SODEC	8 121 \$
CRÉGÎM	<u>5 648 \$</u>
Total :	25 039 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT la pertinence et l'impact manifeste du projet;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux critères d'admissibilité et aux objectifs du Fonds de soutien aux entreprises culturelles.

IL EST PROPOSÉ par Claude Vigneau et appuyé par Arthur Drolet que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accorde au Musée acadien du Québec à Bonaventure (fiduciaire) une subvention de 5 648 \$ pour la réalisation du projet « Réseau Signature Gaspésie – Campagne promotionnelle 2005 ». Ce montant sera puisé à même le Volet « Fonds de soutien aux entreprises culturelles » rattaché à l'entente spécifique en Développement culturel.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-075

6.3.3 Entente spécifique pour le développement touristique – Îles-de-la-Madeleine :

6.3.3.1 Prise de décision et information :

6.3.3.1.1 Regroupement des événements

Le directeur général souligne qu'à l'automne 2004, les principaux intervenants en matière de développement économique des Îles-de-la-Madeleine constataient que bien que les événements jouent un rôle prépondérant notamment comme composante du produit touristique régional, la plupart des organismes promoteurs rencontraient diverses difficultés de fonctionnement qui pouvaient menacer à court ou moyen terme la survie de plusieurs d'entre eux. Il fut donc décidé d'initier une démarche visant dans un premier temps à dresser un portrait réaliste de la situation et à esquisser certaines pistes de solutions aux problématiques identifiées. Cette première phase réalisée, le comité de suivi de ce dossier a convenu de mener de l'avant cette démarche de concertation et d'assurer dès cette saison, une sorte d'accompagnement/observation des événements « in situ » et de mettre en place quelques expériences de mises en commun de services, d'équipements ou d'activités dans l'objectif d'améliorer la structure organisationnelle et financière des événements.

Parallèlement, en décembre dernier, la CRÉ accordait un budget supplémentaire de 100 000 \$ (75 000 \$ en Gaspésie et 25 000 \$ aux Îles-de-la-Madeleine) dans le cadre

des Ententes spécifiques en tourisme. Le comité de gestion de l'ESTRIM qui avait alors envisagé de réserver cette enveloppe de 25 000 \$ pour l'affecter à ce projet de coordination et de consolidation des événements, entérine ce projet présenté par la SADC des Îles.

Le projet consiste donc à accompagner les organisateurs d'événements à caractère régional ou touristique dans diverses expériences de mise en commun de ressources et de services dans un objectif de consolidation de leurs activités. L'observation participante des événements « in situ » permettra le feed-back nécessaire à la mise en application de recommandations sur la base de données concrètes et factuelles. Le projet prévoit également l'organisation d'activités de formation, la mise en place de certains outils de gestion et l'élaboration d'une politique de soutien aux promoteurs d'événements à l'usage des intervenants socio-économiques du milieu.

Le budget établi se détaille comme suit :

Coûts du projet :

Ressources humaines (Chargé de projet)

Salaire (Juin à décembre 2005)	13 650 \$
Salaire (Mars à octobre 2006)	13 650 \$
Avantages sociaux (52 semaines)	4 095 \$
Frais de déplacement	<u>5 200 \$</u>
Sous-total :	36 595 \$

Frais d'administration

Soutien technique (Aide au chargé de projet)	1 820 \$
Location de bureau	3 900 \$
Équipements	3 900 \$
Communications	3 120 \$
Fournitures	<u>1 300 \$</u>
Sous-total :	14 040 \$

Mise sur pied et opération des expériences de mise en commun

Besoins à définir en fonction des activités expérimentées	<u>12 000 \$</u>
Sous-total :	<u>12 000 \$</u>

Grand total des coûts du projet **62 635 \$**

Plan de financement :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine	7 635 \$
CLD	3 000 \$
SADC	2 000 \$
CRÉGÎM (ESTRIM)	25 000 \$
DEC	<u>25 000 \$</u>
 Total :	 62 635 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT que les événements qui composent l'agenda de la saison estivale contribuent à la mise en valeur de la culture régionale;

CONSIDÉRANT que cette programmation fait partie intégrante de l'offre touristique de la région;

CONSIDÉRANT que l'ESTRIM a soutenu financièrement plusieurs des événements qui figurent au calendrier dans une perspective d'étalement de la saison touristique;

CONSIDÉRANT que le bilan de situation, tel que dressé dans la phase préliminaire de ce projet, indique la nécessité d'agir dans le sens d'une meilleure concertation entre les divers promoteurs d'événements;

CONSIDÉRANT que la consolidation de la structure financière et organisationnelle des événements constitue un objectif recherché par l'ensemble des intervenants socio-économiques impliqués dans ce dossier.

IL EST PROPOSÉ par Benoît Arseneau et appuyé par Nicole Lapointe que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine appuie ce projet présenté par la SADC des Îles-de-la-Madeleine et y contribue financièrement à hauteur de 25 000 \$ ce qui représente le montant disponible dans le cadre de l'Entente spécifique en tourisme pour la région des Îles.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-076

7. MANDATS CONFIEÉS À LA CRÉ :

7.1 Planification stratégique – État de situation

Le directeur général mentionne que la démarche de réalisation du Plan quinquennal de développement régional amorcée en février 2005, a franchi au cours de l'hiver et du printemps plusieurs étapes. Quelques rencontres de concertation impliquant, notamment, les mandataires-conseils, les administrateurs de la CRÉ, les représentants des ministères en région et des CLD, ont eu lieu pour permettre dans un premier temps de dresser le bilan de la planification stratégique 2000 – 2005 et, dans un deuxième temps, de fournir des éléments susceptibles d'alimenter la rédaction d'une vision stratégique régionale.

Une proposition de vision régionale a été préparée par la permanence et sera déposée à la CRÉ pour validation. Cette proposition de vision, tient compte des valeurs et des principes identifiés lors de la rencontre des administrateurs de la CRÉ et des mandataires-conseils tenue le 17 mars dernier à Bonaventure.

On se rappelle que la démarche de réalisation du Plan quinquennal de développement régional s'articule autour de cinq grands chantiers à savoir, le développement économique, le développement social, l'éducation, la formation et l'emploi, la population et la démographie et finalement les infrastructures. Ces chantiers seront coordonnés par cinq groupes de travail intersectoriels. Ces groupes de travail sont composés à la base des mandataires-conseils concernés et des administrateurs de la CRÉ. La formation de ces groupes est en voie d'être complétée par l'ajout de personnes-ressources et experts dans chacun des domaines.

La démarche de planification stratégique prévoit s'échelonner jusqu'en décembre 2005. Les prochaines étapes serviront, notamment, à valider la vision régionale, à identifier les enjeux, les objectifs stratégiques et, finalement, proposer les actions et les moyens appropriés pour atteindre les objectifs fixés.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

8. BAISSE DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE – ÉTAT DE SITUATION ET DÉPÔT DU PLAN D'ACTION

Le directeur général précise que le rapport de la Commission Coulombe recommande que, d'ici à l'application des nouveaux plans d'aménagement en 2008, la possibilité forestière pour le groupe SEPM soit réduite de 20 % dans chacune des aires communes, par rapport à la possibilité inscrite dans les plans généraux actuellement en vigueur. Le projet de loi 71, adopté par le gouvernement du Québec en mars dernier, applique directement cette recommandation.

Parallèlement à l'application de ce projet de loi, la région doit aussi faire face au Règlement modifiant le Règlement sur les redevances forestières. Ce règlement prévoit

que la valeur des traitements sylvicoles admis à titre de paiements des droits correspondra, pour l'année financière 2005 – 2006, à 90 % du taux prévu à la grille par le ministre. En Gaspésie, l'application de ce règlement pourrait signifier l'arrêt des travaux sylvicoles supplémentaires prévus aux stratégies d'aménagement forestier des PGAF pour les trois prochaines années.

Pour diminuer les impacts négatifs de cette situation, la CRÉ s'associe au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), au ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF), à Développement économique Canada (DEC) et aux partenaires régionaux pour élaborer un Plan d'action propre à la région.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le plan d'action a été validé par le secteur forestier;

CONSIDÉRANT que le plan d'action permet d'augmenter le nombre d'emplois en aménagement forestier par rapport à 2004;

CONSIDÉRANT qu'en transformation, le plan d'action permet de recouvrer 190 emplois sur les 320 à perdre selon les prévisions et que le manque à gagner de 130 devrait être comblé par les autres mesures ne permettant pas de quantifier de création d'emplois comme le développement de la recherche forestière, la consolidation et la diversification de la structure industrielle forestière et le développement et l'accompagnement de la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT que le plan permet, en forêt publique, de libérer 100 000 m³ de résineux enclavés et d'utiliser 245 000 m³ de feuillus durs;

CONSIDÉRANT que les mesures déposées dans le plan proviennent essentiellement du projet d'entente spécifique sur le développement global du milieu forestier et que, comme l'entente, le plan permet de :

- Soutenir et renforcer l'acquisition de connaissance du milieu forestier et de la transformation des ressources forestières;
- Assurer le développement d'un secteur de fabrication de produits forestiers à haute valeur ajoutée et diversifier la structure industrielle forestière;
- Aménager la forêt selon les principes de développement durable;
- Stabiliser les budgets alloués à la forêt gaspésienne;
- Maximiser la création d'emplois reliée au milieu forestier.

IL EST PROPOSÉ par Arthur Drolet et appuyé par Benoît Arseneau que la Conférence régionale des élu(e)s adopte le Plan d'action tel que déposé et de l'acheminer au gouvernement du Québec.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-077

9. **RECONNAISSANCE D'ARRIMAGE CORPORATION CULTURELLE DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

Le directeur général mentionne que la corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine, Arrimage, demande à la Conférence régionale des élu(e)s qu'elle reconnaisse le statut particulier de la corporation et confirme le rôle qu'elle joue pour le développement culturel des Îles-de-la-Madeleine.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est constituée de deux entités géographiques bien distinctes, soit la péninsule gaspésienne et l'archipel des Îles-de-la-Madeleine, et que cette réalité est reconnue par la CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que la Corporation culturelle Arrimage dessert le territoire des Îles-de-la-Madeleine et y joue un rôle qui regroupe les fonctions de concertation et de représentation du milieu culturel madelinot et que le Conseil de la culture de la Gaspésie dessert le territoire de la Gaspésie et y joue un rôle qui regroupe les fonctions de concertation et de représentation du milieu culturel gaspésien;

CONSIDÉRANT qu'Arrimage, qui compte quelque deux cent cinquante membres, constitue le partenaire privilégié de la Municipalité des Îles en tout ce qui concerne le développement culturel du milieu, notamment en tant qu'organisme responsable de la mise en application de la Politique culturelle des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que la Corporation culturelle Arrimage et le Conseil de la culture de la Gaspésie se sont entendus sur un accord de principe définissant les mécanismes de coopération et de représentativité du milieu culturel régional.

IL EST PROPOSÉ par Claude Vigneau et appuyé par Hélène Chevrier que la Conférence régionale des élu(e)s de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine :

- *Reconnaisse l'existence de deux organismes de concertation et de développement culturel oeuvrant sur le territoire : Arrimage Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine agissant sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine et le Conseil de la culture de la Gaspésie agissant sur le territoire de la Gaspésie;*
- *Reconnaisse le statut particulier d'Arrimage Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine;*
- *Demande au gouvernement québécois de considérer la particularité du milieu culturel des Îles-de-la-Madeleine et, en conséquence, que le ministère de la Culture et des Communications :*
 - *Reconnaisse le statut spécifique d'Arrimage;*
 - *Apporte à cet organisme le soutien financier essentiel à la réalisation de sa mission et plus spécifiquement lorsque certains mandats sont confiés régionalement et de veiller à ce que chacun des deux organismes du territoire bénéficie équitablement des moyens qui lui permettent d'en assurer la réalisation.*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-078

10. LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYING

Le directeur général souligne que le Commissaire au lobbyisme du Québec, monsieur André C. Côté, nous informe que la Conférence régionale des élu(e)s est considérée comme titulaire d'une charge publique et qu'en conséquence une personne qui communiquera avec la CRÉ en vue d'influencer la prise de décision aura comme obligation de le déclarer au registre des lobbyistes.

En conséquence, le Commissaire demande à la Conférence régionale des élu(e)s de favoriser la transparence de l'objet des activités d'influence effectuées auprès de leurs membres et de leurs employés. Des démarches seront entreprises auprès du Commissariat pour connaître les impacts de cette décision et les procédures que nous devons adopter dans l'avenir.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

11. CONSULTATION SUR LES VÉHICULES HORS ROUTE – RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le directeur général précise que le 21 avril dernier, la ministre déléguée aux Transports du Québec, M^{me} Julie Boulet, invitait la CRÉGÎM à participer à la consultation publique sur les véhicules hors route (VHR). Suite à une rencontre de concertation entre l'Unité régionale loisir et sport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, l'Association

touristique régionale de la Gaspésie et la section Gaspésie-Les-Îles de la Fédération des Clubs de motoneiges du Québec (FCMQ), il a été convenu que chacun des organismes allait déposer un mémoire à la ministre avec des points communs.

Ce mémoire s'inscrit donc en complément aux interventions et recommandations émises par l'Unité régionale loisir et sport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, l'Association touristique régionale de la Gaspésie et la section Gaspésie-Les-Îles de la Fédération des Clubs de motoneiges du Québec (FCMQ).

Puisque la CRÉ couvre également le territoire des Îles-de-la-Madeleine et sachant qu'il y aura consultation aux Îles le 11 juin, le mémoire comprend également un paragraphe qui donne brièvement un portrait de la problématique relative à la circulation des VHR, problématique qui est très différente de celle de la Gaspésie.

Le mémoire, dont une copie est incluse au dossier de réunion des administrateurs, présente les avenues possibles pour une utilisation harmonieuse des VHR en Gaspésie, et ce, dans un esprit de concertation, de développement et de respect de l'environnement. Il préconise les quatre éléments suivants :

1. Que l'accès à la route nationale des motoneigistes, communément appelée « La 5 », soit sécurisé sur tout le pourtour de la Gaspésie en raison des investissements effectués dans le développement de ce loisir;
2. Que le ministère des Transports (MTQ) assume la responsabilité du développement, de l'aménagement, de la signalisation et de l'entretien du sentier national « La 5 » en Gaspésie. Cette gestion du sentier national pourrait se faire via des ententes ou par sous-contrats avec les clubs de motoneigistes de la région qui sont bien équipés en matériel d'entretien;
3. Que le financement de l'entretien des sentiers soit pérennisé pour éviter qu'il repose sur les bénévoles et le relativement petit nombre de membres du club local. Une majoration du programme qui vise à prélever un montant sur le coût des plaques d'immatriculation des VHR pourrait être une avenue intéressante;
4. Qu'un organisme régional reçoive le mandat, avec les moyens techniques et financiers appropriés pour le faire, de coordonner un lieu de concertation des différents adeptes des VHR (motoneigistes, quadistes, VTT). Cette démarche permettrait d'établir un dialogue permanent, notamment, entre l'industrie touristique, les bénévoles et les utilisateurs pour que les rôles soient clairement définis

Le président demande aux membres du conseil d'administration de la CRÉ d'adopter une résolution pour valider le mémoire qui a été déposé à la ministre lors de la consultation qui s'est tenue le 10 juin dernier à Bonaventure.

Après discussions,

CONSIDÉRANT l'invitation de la ministre déléguée aux Transports du Québec, M^{me} Julie Boulet, à la CRÉGÎM à participer à la consultation publique sur les véhicules hors route (VHR);

CONSIDÉRANT que la CRÉ a préparé et déposé un mémoire le 10 juin dernier à Bonaventure lors des audiences de la consultation en région;

CONSIDÉRANT que les éléments du mémoire sont complémentaires avec ceux défendus par l'Association touristique régionale de la Gaspésie, l'Unité régionale loisir et sport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Lapointe et appuyée par Arthur Drolet que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine entérine le mémoire tel que préparé par la permanence et déposé à la ministre déléguée aux Transports du Québec, M^{me} Julie Boulet lors de la consultation qui s'est tenue le 10 juin dernier à Bonaventure.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-079

12. **PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER (VOLET 2) – DÉPÔT**

Le directeur général mentionne que le rapport d'activité du suivi du Volet II pour l'année 2004 – 2005 est accessible et peut être consulté sur le site Internet de la CRÉ au www.cre-gim.net. Un budget total de 3 696 160 \$ a permis de financer 89 projets dont 69 locaux, 15 régionaux et 5 lots intramunicipaux. Ces investissements ont engendré un effet levier de 42 % puisque les 3 696 160 \$ ont permis une injection supplémentaire de 1 563 741 \$ provenant de la mise de fonds des promoteurs, Emploi-Québec et le FCEM. Ces effets leviers font du Volet II un programme très créateur d'emplois avec 597 emplois créés équivalant à 6 352 semaines-personnes. La durée d'emploi moyenne de 10.6 semaines est toutefois courte.

Tous les mandats confiés à la CRÉ relativement au suivi du programme ont été réalisés.

Pour ce qui est de l'année 2005 – 2006 du programme, le directeur général souligne que le comité régional du Volet II s'est réuni le 31 mai dernier à New Richmond. Les objectifs de la rencontre étaient de répartir l'enveloppe régionale, de prendre acte de la demande de consultation de l'Association des motoneigistes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ainsi que de l'Association Quad – Région Gaspésie et de présenter les liens entre le plan d'action et le Volet II.

Le budget annoncé le 25 mai dernier pour l'année 2005 – 2006 prévoit le même montant que l'an dernier, soit 3 670 000 \$. Le comité a décidé de conserver la même répartition que l'an passé. Cette répartition est présentée plus bas dans la recommandation.

La répartition des priorités d'investissement a fait l'objet de discussions. Le comité a statué que les projets liés à l'acquisition de connaissance et aux VTT/motoneiges seront évalués dans la sélection régionale des projets. Les dossiers portant sur les produits forestiers non ligneux (PFNL) seront intégrés dans les sélections locales, à l'exception du projet touchant le coordonnateur PFNL.

Le MRNF invite la région à considérer le choix des projets dans le cadre du Volet II afin de maximiser l'effet d'atténuation recherché dans le plan d'action.

L'Association des motoneigistes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et l'Association Quad – Région Gaspésie demandent à être consultées lors de la répartition des sommes versées au produit VTT/motoneiges, si des sommes sont prévues. La permanence de la CRÉ a rencontré le 14 juin dernier à New Richmond, les Associations et l'URLS afin d'inclure leurs priorités d'actions dans la sélection des projets régionaux.

En ce qui a trait à la constitution et au fonctionnement des comités de sélection des projets locaux, chaque MRC maintient une composition similaire à l'an dernier. La responsable du suivi des Volets II sera présente à chacun des comités à titre de personne-ressource.

Les projets de la MRC de Bonaventure ont été sélectionnés le 8 juin et ceux de la MRC de La Haute-Gaspésie l'ont été le 15 juin. La MRC Rocher-Percé prévoit choisir ses projets le 20 juin, la MRC Avignon procédera à ses attributions le 21 juin et la MRC Côte-de-Gaspé, quant à elle, sélectionnera ses projets le 22 juin.

Après discussions,

CONSIDÉRANT la gestion du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier pour l'année 2005 – 2006;

CONSIDÉRANT que la répartition des priorités d'investissement a fait l'objet de discussions et d'un consensus au sein du comité adviseur de la CRÉ.

IL EST PROPOSÉ par Arthur Drolet et appuyé par Sylvain Bouchard que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine répartisse l'enveloppe Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier pour l'année 2005 – 2006 de la façon suivante :

- Projets locaux :	2 169 915 \$
Par MRC :	396 245 \$
Îles :	188 690 \$

- Lots intramunicipaux :	566 000 \$
Avignon :	191 900 \$
Bonaventure :	151 100 \$
Rocher-Percé :	76 100 \$
Côte-de-Gaspé :	33 100 \$
Haute-Gaspésie :	113 800 \$
Projets régionaux :	934 085 \$
Total :	<u>3 670 000 \$</u>
<i>Cette proposition est adoptée à l'unanimité</i>	
CRÉ-05-080	

13. **SITUATION DES ATTRAITS CULTURELS ET PATRIMONIAUX DE LA RÉGION**

Le directeur général rappelle qu'en juin 2004, la CRÉ était saisie de la question du financement non récurrent des attraits touristiques. Le conseil d'administration avait alors convenu de mandater la permanence pour qu'elle initie une démarche permettant de définir une stratégie d'intervention, accompagnée d'un plan d'action, pour solutionner cette problématique.

En novembre dernier, la CRÉ adressait une demande au Conseil de la culture de la Gaspésie (CCG) afin qu'il contribue à documenter la question de la consolidation et du développement des attraits culturels et patrimoniaux de la région. Le CCG a alors manifesté son intérêt à dresser un état de situation des attraits et à élaborer quelques recommandations afin d'éclairer les décisions de la Conférence régionale des élu(e)s.

Après avoir appris que la ministre de la Culture et des Communications, madame Lise Beauchamp, invitait les CRÉ à réaliser des diagnostics territoriaux en culture et communications, il a donc été convenu d'attendre le début de cette démarche afin de ne pas dédoubler l'action gouvernementale. Mais l'annonce des travaux se fait toujours attendre. Pour cette raison, le CCG propose à la CRÉ une démarche simple et constructive. Elle permettra d'éviter l'apport supplémentaire en ressources humaines et financières pour l'organisation du CCG et également pour la CRÉ. La démarche proposée permettra également de préparer le terrain pour la réalisation des diagnostics proposés par la ministre.

Voici la démarche proposée :

Réalisation d'un document synthèse – juin 2005

Portrait des attraits :

- Faits saillants de l'évaluation nationale sur la situation des institutions muséales (MCC);
- Faits saillants du plan directeur du patrimoine de la Gaspésie (CCG);
- Faits saillants du mémoire sur le financement des musées (Société des musées du Québec).

Constats pour la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Cette section comprendra des constats régionaux sur la situation des attraits. Ces constats seront sur les forces, les faiblesses, le financement, les défis, etc.

Développement et consolidation des attraits – Responsabilité collective

Cette section permettra aux intervenants et aux élu(e)s de la CRÉ de mieux comprendre la structure nationale et régionale en matière de développement et de consolidation des attraits. Elle permettra ainsi de cibler les interventions de la CRÉ, ne suppléant pas aux rôles des autres partenaires (ex. : MCC).

Recommandations

Cette section dressera des recommandations en matière d'intervention régionale.

Consultation « maison » sur le document – juin – juillet – août 2005

Rencontres ou consultations téléphoniques (sur le document ci-haut) auprès de :

- 3 à 5 attraits du milieu;
- Société des musées du Québec;
- Direction régionale du ministère de la Culture et des Communications;
- Direction de la muséologie et Bureau national des musées;
- Corporation Arrimage.

Le dépôt et la présentation du document de réflexion au conseil d'administration de la CRÉ sont prévus en septembre 2005.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

14. DOSSIERS « JEUNESSE » :

14.1 **Stratégie d'action Jeunesse 2005 – 2008 – Mémoire déposé par le Forum Jeunesse**

Le président invite le président de la Commission « Jeunesse », François Roussy à présenter les éléments de la stratégie. Monsieur Roussy mentionne que le 28 avril dernier, le premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, procédait au lancement de la consultation menant à la Stratégie d'action jeunesse 2005 – 2008 du gouvernement du Québec.

Cette consultation se fera en deux étapes.

1. **Dépôt des mémoires**

Jusqu'au 30 juin prochain, les organisations oeuvrant auprès des jeunes sont invitées à déposer un mémoire selon les cinq orientations proposées : améliorer le soutien offert aux jeunes, améliorer leur santé et leur bien-être, favoriser leur réussite éducative, favoriser leur insertion professionnelle et accroître leur présence dans la société.

2. **Tournée de consultations régionales**

À la lumière des avis déposés, une tournée des régions sera entreprise dès le mois d'août. La Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine devrait être l'une des premières régions visitées, cependant la date exacte de cette rencontre n'est pas encore connue.

Mémoire déposé par la Commission « Jeunesse » et la CRÉ

La Commission « Jeunesse » Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (CJGÎM) croit à l'importance de travailler à des problématiques jeunesse spécifiques à notre région qui ont été déterminées par le milieu. Au-delà de grandes orientations nationales, la CJGÎM demande que le gouvernement respecte la régionalisation des interventions jeunesse. Ainsi, dans le cadre de la consultation menant à la Stratégie d'action jeunesse 2005 – 2008 du gouvernement du Québec, la CJGÎM en collaboration avec la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM) déposent un mémoire en ce sens.

La CJGÎM s'est toujours portée à la défense du respect des différences de chacun de ses milieux. Les résultats obtenus démontrent que cette démarche doit se poursuivre dans l'ensemble des régions. Ainsi, au-delà des problématiques établies à l'échelle de la province, les régions doivent être encore plus autonomes afin de définir elles-mêmes leurs propres priorités d'intervention. Elles devront, de plus, disposer des moyens adaptés à leur contexte pour leur permettre de les réaliser.

Une proposition concrète en faveur de la signature d'un contrat régional pour la jeunesse

Pour la CJGÎM, la façon de répondre adéquatement aux besoins des jeunes de sa région est d'établir un contrat jeunesse avec la CRÉGÎM, le Secrétariat à la jeunesse, le ministère des Affaires municipales et des Régions ainsi que d'autres partenaires susceptibles d'être intéressés par cette initiative.

Ce contrat, basé sur la régionalisation des moyens d'intervention pour la jeunesse, permettra à la CJGÎM et à la CRÉGÎM, comme partenaires imputables, d'agir selon les besoins des jeunes et les recommandations faites par la région. Celui-ci devra laisser la latitude nécessaire à la région afin de répondre adéquatement aux demandes des jeunes selon les moyens qu'elle aura définis. Il devra également permettre le financement de projets locaux et régionaux orchestrés par les organismes du milieu. Finalement, ce contrat jeunesse devra permettre de poursuivre le travail entamé dans le cadre des actions jeunesse structurantes en fournissant des moyens pour l'élaboration de nouveaux projets en collaboration avec les organismes et ministères régionaux.

Pour la CJGÎM et la CRÉGÎM, la régionalisation des initiatives et des sommes dédiées à la jeunesse est un incontournable pour le développement régional. Il faut faire confiance aux jeunes et à la région pour prendre en main son développement. La préparation de la relève commence ici. En donnant les moyens aux jeunes d'intervenir au développement de leur milieu, nous les responsabilisons et nous les éveillons à l'importance de l'engagement, de l'innovation et du respect de chacun dans ses spécificités.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la jeunesse est au cœur des préoccupations de la région;

CONSIDÉRANT que la collaboration étroite établie entre la Commission « Jeunesse » Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et la CRÉ permet de positionner nos actions pour la jeunesse;

CONSIDÉRANT que la régionalisation des interventions jeunesse permet de responsabiliser les jeunes, de leur donner confiance en leurs moyens et de les éveiller à la capacité qu'ils ont de développer leur région;

CONSIDÉRANT que la Commission « Jeunesse » Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine croit à l'importance de travailler à des problématiques jeunesse spécifiques à notre région qui ont été déterminées par le milieu;

CONSIDÉRANT qu'avant même que le gouvernement du Québec décide d'entreprendre ce virage d'importance que constitue la régionalisation et qu'il axe ses interventions en faveur d'un développement durable, les jeunes de la Gaspésie et des Îles avaient intégré cette vision dans leurs pratiques.

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lavoie et appuyé par Jean-Noël Sergerie que :

- *Le conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine entérine le mémoire préparé par la Commission « Jeunesse » en collaboration avec la CRÉ;*
- *Ce mémoire soit présenté conjointement par la Commission « Jeunesse » et la Conférence régionale des élu(e)s lors de la rencontre avec le premier ministre;*
- *La Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine mandate un(e) représentant(e) afin de faire valoir son point de vue sur le sujet à la consultation régionale qui aura lieu en août prochain.*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-081

14.2 Action Jeunesse structurante – Présentation du projet

Le président de la Commission « Jeunesse », François Roussy souligne que dans le cadre de la gestion du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), la Commission « Jeunesse » Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine a eu le mandat d'élaborer des actions jeunesse structurantes, tel qu'il a été demandé par le premier ministre et responsable des dossiers jeunesse, monsieur Jean Charest.

Ainsi, la Commission a le devoir d'assurer la mobilisation des jeunes, des organismes jeunesse et des partenaires régionaux autour d'actions jeunesse structurantes qui portent sur un enjeu spécifique et ciblées par la région : *Le retour, l'établissement et la rétention des jeunes en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.*

Les défis en matière d'emploi seront nombreux en région pour les prochaines années. En ce sens, le retour et l'établissement de jeunes diplômés dans la région deviennent plus que jamais primordiaux. Il est donc important d'intervenir dès maintenant auprès des jeunes diplômés afin de favoriser l'intégration professionnelle et sociale en région. La Commission « Jeunesse » est à l'écoute des jeunes intéressés à s'établir en région et met en place des actions novatrices uniques à la Gaspésie et aux Îles afin de répondre à leurs besoins.

Ainsi, la Commission « Jeunesse » Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine investira un montant de 572 113 \$ pour la mise en oeuvre d'une action jeunesse structurante sur trois ans qui aura des impacts significatifs sur le développement de la jeunesse de la région ainsi que sur l'atteinte et le maintien d'un solde migratoire positif chez les jeunes. L'action jeunesse structurante cible principalement trois axes d'intervention, soit ceux liés à l'emploi des jeunes diplômés, à l'accueil et à l'intégration en région des nouveaux arrivants, ainsi qu'à la promotion d'une image positive de la région.

Pour chacune de ces orientations, les objectifs visés sont, entre autres :

- Viser l'intégration et la rétention des compétences des jeunes en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine;
- Prévenir la rupture de contact entre les jeunes et la région;
- Développer le sentiment d'appartenance et d'engagement envers la région;
- Démontrer l'intensité de la vie et la vitalité des jeunes qui demeurent dans notre région;
- Favoriser la participation à la vie associative et citoyenne des jeunes;
- Identifier les facteurs favorisant la rétention des jeunes en région;
- Promouvoir les politiques d'accueil pour les jeunes nouveaux arrivants.

Le travail accompli jusqu'à présent nous permet d'envisager la concrétisation de ce projet à l'automne 2005.

C'est dans ce contexte que nous demandons aujourd'hui à la Conférence régionale des élu(e)s de valider les orientations de ce projet régional. Cette démarche viendra confirmer et appuyer les choix faits par et pour la jeunesse. Elle permettra à la Commission d'aller de l'avant dans ses actions visant à compléter son projet et le plan de financement qui lui est associé. Lorsque tous les paramètres du projet seront attachés, nous le déposerons pour adoption au conseil d'administration de la CRÉ.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la collaboration étroite établie entre la Commission « Jeunesse » Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et la CRÉ permet de positionner nos actions pour la jeunesse;

CONSIDÉRANT que la Commission « Jeunesse » Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine croit à l'importance de travailler à des problématiques jeunesse spécifiques à notre région qui ont été déterminées par le milieu;

CONSIDÉRANT que le retour et l'établissement des jeunes diplômés dans la région deviennent plus que jamais primordiaux;

CONSIDÉRANT que le projet de l'action jeunesse structurante de la Commission jeunesse Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a été adopté par l'ensemble de ses membres;

CONSIDÉRANT que les orientations et objectifs de ce projet d'envergure rejoignent à plusieurs niveaux la vision de la CRÉ à l'égard du développement de la région et de la jeunesse.

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Bouchard et appuyé par Claude Vigneau que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine entérine les orientations du projet de l'action jeunesse structurante de la Commission jeunesse Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-082

14.3 Demande de rencontre avec le premier ministre du Québec et de la ministre responsable de la région

Le président de la Commission « Jeunesse », François Roussy mentionne que suite au non-renouvellement du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) dans le dernier budget provincial, et forte de son bilan, la Commission « Jeunesse », appuyée par la Conférence régionale des élu(e)s, interpellait en conférence de presse le 24 mai dernier, le premier ministre du Québec et ministre responsable des dossiers jeunesse, M. Jean Charest, ainsi que la ministre des Affaires municipales et des Régions, M^{me} Nathalie Normandeau, à une rencontre en région d'ici le 30 juin. Mentionnons que M^{me} Normandeau appuie déjà la Commission dans ses démarches.

Une lettre a donc été envoyée au premier ministre et à la ministre responsable de la région, leur demandant de participer à une rencontre dans la région avec des représentants de la Commission et de la CRÉ. Des accusés de réception ont été reçus. Toutefois, les agendas des deux ministres ne permettent pas la tenue de cette rencontre d'ici la fin juin, tel que souhaité. Aussi, le compromis consenti est de tenir cette rencontre au mois d'août, en marge de la tournée de consultation régionale, concernant la Stratégie d'action jeunesse 2005 – 2008. Ce sera l'occasion pour la région de proposer un contrat pour le développement de la jeunesse afin que se poursuive notre collaboration visant à permettre aux jeunes d'intensifier leurs actions pour un avenir plus prometteur en Gaspésie et aux Îles.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

14.4 Adoption du rapport d'activité 2004 – 2005 et du plan d'action 2005 – 2006 de la Commission « Jeunesse »

Le président de la Commission « Jeunesse », François Roussy, souligne que la collaboration étroite établie entre la Commission « Jeunesse » Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et la CRÉ offre une vue d'ensemble du développement économique et social de la région afin de mieux positionner les actions régionales pour la jeunesse. Dans cette perspective et dans un souci de transparence, les membres de la Commission « Jeunesse » présentent le rapport d'activité 2004 – 2005 ainsi que le plan d'action 2005 – 2006. Une fois approuvés, ces documents seront officiellement acheminés au Secrétariat à la jeunesse.

Bilan 2004 – 2005 :

À titre indicatif, voici un sommaire des activités qui ont occupé la Commission « Jeunesse » au cours de la dernière année.

Premièrement, on veut souligner la poursuite de la collaboration entre la Fondation communautaire, la Commission « Jeunesse », le Secrétariat à la jeunesse et la Conférence régionale des élu(e)s GÎM. Ce partenariat aura permis de consolider le Fonds jeunesse René-Lévesque. L'actif de ce Fonds, dont l'objectif est de soutenir des activités favorisant le retour, le maintien et l'établissement des jeunes en région, atteint maintenant un million de dollars.

Dans un même ordre d'idées, le défi que la région doit relever pour assurer son avenir est sans contredit l'augmentation du nombre de jeunes diplômés à s'établir dans la région afin que ces derniers participent par leurs compétences au développement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Cet enjeu qui anime les actions de la Commission « Jeunesse » a permis de mobiliser les partenaires régionaux du territoire autour de cette problématique dans le cadre d'une *action jeunesse structurante*. Une stratégie à long terme a été adoptée afin d'avoir un impact véritable sur les jeunes et la région. Le travail accompli jusqu'à présent nous permet d'envisager la concrétisation de ce projet à l'automne 2005.

De plus, on tient à souligner que dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), la Commission « Jeunesse » a soutenu financièrement douze projets. L'aide financière accordée pour une période de deux ans totalise tout près de 600 000 \$. Mobilisés par la Commission « Jeunesse », les jeunes ont mis en oeuvre des projets novateurs qui démontrent sans aucun doute que notre région est porteuse d'avenir et que nos jeunes en sont la pierre angulaire.

Finalement, dans sa volonté de garder un contact permanent avec les jeunes intéressés au développement de la région, la Commission a travaillé de façon constante au développement du Portail jeunesse de la Gaspésie et des Îles. Cet outil de diffusion d'informations et de développement a franchi le cap des 4000 visites par mois au cours de la dernière année. De plus, 920 jeunes intéressés à revenir s'établir dans la région y ont inscrit leur profil et plus de 150 employeurs utilisent ce moyen de contact avec les jeunes.

Il est suggéré d'inviter l'agente de communications du portail Jeunesse, Sandra McNeil, à venir présenter le portail à une prochaine réunion du conseil d'administration de la CRÉ.

Plan d'action 2005 – 2006 :

La prochaine année sera, quant à elle, consacrée à la réalisation de son plan d'action régional, à la Stratégie d'action jeunesse, au renouvellement du Fonds régional d'investissement jeunesse, au développement et à l'animation du Portail jeunesse, à la promotion de la place des jeunes dans les instances décisionnelles et à la mobilisation des acteurs régionaux autour d'une *action jeunesse structurante* sur l'établissement des jeunes en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. La signature de ce projet d'envergure et

novateur pour la jeunesse de la région avec les partenaires financiers est prévue à l'automne 2005. Ce dossier de l'action jeunesse structurante sera, sans aucun doute, un des principaux de la commission pour la prochaine année.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la Commission « Jeunesse » Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine collabore étroitement avec la Conférence régionale des élu(e)s à la réalisation de ses activités;

CONSIDÉRANT que le rapport d'activité 2004 – 2005 et le plan d'action 2005 – 2006 de la Commission « Jeunesse » Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine ont été adoptés par l'ensemble des membres de la Commission « Jeunesse »;

CONSIDÉRANT que la CRÉ de la Gaspésie-Les Îles, par la convention qui la lie au Secrétariat à la jeunesse et la Commission « Jeunesse » Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine doit approuver les documents exigés par le Secrétariat à la jeunesse.

IL EST PROPOSÉ par Marc Tétreault et appuyé par Nicole Lapointe que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine approuve le rapport d'activité 2004 – 2005 et plan d'action 2005 – 2006 de la Commission « Jeunesse » Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-083

14.5 Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ)

Le président de la Commission « Jeunesse », François Roussy mentionne que la façon de répondre adéquatement aux besoins des jeunes de la région est d'établir un contrat jeunesse avec la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, le ministère des Affaires municipales et des Régions, le Secrétariat à la jeunesse, ainsi que d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

Il rappelle que cette recommandation est contenue dans le mémoire déposé par la Commission « Jeunesse » Gaspésie-Les Îles dans le cadre de la consultation de la Stratégie d'action jeunesse. Ce contrat jeunesse, basé sur la régionalisation des moyens d'intervention pour la jeunesse, dont entre autres le FRIJ, permettra à la Commission « Jeunesse » et à la Conférence régionale des élu(e)s, comme partenaire imputable, d'agir selon les besoins des jeunes et les recommandations faites par la région.

Monsieur Roussy ajoute que la régionalisation des initiatives et des sommes dédiées à la jeunesse sont des incontournables pour le développement régional. L'expérience et les résultats issus de la gestion du FRIJ en région sont de bons exemples qui nous

démontrent, hors de tout doute, le bien fondé de cette régionalisation. Il faut selon lui, faire confiance aux jeunes et à la région afin que les interventions répondent le plus adéquatement possible aux besoins ainsi qu'aux particularités des milieux qui composent notre territoire.

Les résultats de la collaboration de la CRÉ et de la Commission « Jeunesse » de la Gaspésie-Les Îles sont un gage de réussite pour les actions jeunesse à venir.

Après discussions,

CONSIDÉRANT le mémoire déposé par la Commission « Jeunesse » Gaspésie-Les Îles dans le cadre de la consultation de la Stratégie d'action jeunesse;

CONSIDÉRANT la recommandation d'établir un contrat jeunesse avec la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, le ministère des Affaires municipales et des Régions, le Secrétariat à la jeunesse ainsi que d'autres ministères et organismes gouvernementaux;

CONSIDÉRANT que la régionalisation des initiatives et des sommes dédiées à la jeunesse sont des incontournables pour le développement régional.

IL EST PROPOSÉ par Claude Vigneau et appuyé par Sylvain Bouchard que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine adhère au contrat jeunesse et s'engage à participer au montage financier du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-084

14.6 Motions de félicitations à la Commission « Jeunesse »

CONSIDÉRANT l'excellent bilan des activités et des réalisations de la Commission « Jeunesse » de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine pour 2004 – 2005.

IL EST PROPOSÉ par Claude Vigneau et appuyé par Jean-Noël Sergerie que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine adresse une motion de félicitations aux employés et à toute l'équipe de la Commission Jeunesse de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-085

15. CONSULTATION « POUR UNE PLEINE PARTICIPATION DES AÎNÉS » – SUIVI

Le directeur général souligne que le 24 avril dernier, une délégation de l'équipe de la consultation « Pour une pleine participation des aînés » était au Quai des arts de Carleton.

Les membres du comité consultatif présents à cette rencontre régionale étaient :

M. Georges Lalande, président du comité intersectoriel et président du Conseil des aînés;
 Mme Diane Brault, présidente provinciale de l'AFEAS - Femmes en mouvement;
 Mme Paulette Lalande, préfet de la MRC Papineau;
 M. Raymond Verrault, animateur de la rencontre.

Une trentaine de personnes de la région ont répondu à l'invitation.

Les membres du comité sont repartis enchantés de leur rencontre en Gaspésie, étayant qu'ils avaient non seulement eu des échanges fructueux mais qu'ils avaient rencontré des gens de qualité. Ils ont ainsi pu constater le dynamisme des aînés gaspésiens et en apprendre davantage sur le programme de mentorat des aînés de la région avec de jeunes entrepreneurs. Ils entendaient aussi pour la première fois l'appellation « quatrième âge » pour désigner les aînés en fin de vie et ont été sensibilisés au sort réservé à nos personnes aînées (et à leur solitude) dans des centres de soins de longue durée ou dans des résidences pour personnes âgées.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

16. PROGRAMME FIER – ÉTAT DE SITUATION

Le directeur général mentionne qu'en 2003, le gouvernement du Québec a entrepris une réflexion sur le rôle des sociétés d'État et le capital de risque. La démarche gouvernementale a démontré, entre autres, que les entrepreneurs avaient de la difficulté à financer le démarrage de projets d'entreprises, particulièrement en région, et d'en assurer le développement. Le gouvernement décidait de faciliter l'accès au capital de risque et instaurait le « Fonds d'intervention économique régional (FIER) ».

Le 15 décembre dernier, le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche, monsieur Michel Audet, dévoilait les détails du FIER.

Le FIER sera doté d'un capital de 300 M\$. 210 M\$ proviendront du gouvernement du Québec, 50 M\$ du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, 25 M\$ de Capital régional et coopératif Desjardins et 15 M\$ en provenance du Fondaction. Si on inclut les contributions attendues du milieu, le FIER pourrait représenter un capital de 520 M\$.

Le FIER comprendra quatre volets :

1- FONDS-SOUTIEN, sera sous l'égide des CRÉ;

- 2- FIER-RÉGION, sera géré en région par des organisations où le secteur privé sera majoritaire;
- 3- FIER-PARTENAIRE, pourra investir dans la création de fonds sectoriels;
- 4- FIER-PARTENAIRE, prévoit également la mise en place d'un outil de financement pour le soutien à des projets structurants en région.

« Les FONDS-SOUTIEN, qui sont des fonds de soutien aux entreprises, seront mis en place sous l'égide des Conférences régionales des élus (CRÉ), qui en désigneront l'entité de gestion. La mise de fonds gouvernementale pourra atteindre 42 M\$, soit 2 M\$ par CRÉ. Pour chaque dollar fourni par le milieu régional, le gouvernement ajoutera deux dollars, de sorte que l'enveloppe totale de ce fonds pourrait atteindre 63 M\$. »

- « Le fonds est utilisé pour intervenir, dans le démarrage et le développement d'entreprises pour des montants de 25 000 \$ à 250 000 \$ par entreprise »;
- « L'organisme gestionnaire a pleine autonomie sur le choix des investissements et est assujéti à un mécanisme de reddition de comptes ».

Le FONDS-SOUTIEN interviendra en équité ou quasi-équité parce qu'avant tout, il faut combler une lacune dans la chaîne de financement des entreprises (surtout en région), à savoir l'accès à du capital.

Le gouvernement est disposé à renoncer pendant cinq ans au rendement sur sa part de financement dans les fonds régionaux d'investissement et les fonds de soutien aux entreprises. Les investisseurs (privés ou non) pourront donc bénéficier d'un effet de levier significatif. Dans un FIER-RÉGION ou un FONDS-SOUTIEN, les investisseurs bénéficient du rendement des investissements correspondant au triple de leur propre mise de fonds (pour chaque dollar investi par le secteur privé, le gouvernement ajoute 2 \$). C'est un effet de levier considérable.

Le 21 avril 2005, la CRÉ organisait une rencontre avec monsieur Lucien Biron, directeur général d'Investissement Québec FIER (IQ-FIER). Plusieurs représentants du monde municipal, des CLD et des investisseurs privés ont pu discuter de la mise en place du FONDS-SOUTIEN et du FIER-RÉGION. Monsieur Biron a également tenu une rencontre aux Îles-de-la-Madeleine en mai dernier. Les gens d'affaires présents ont exprimé l'opinion qu'il était possible de mettre en place un FIER-RÉGION en Gaspésie. Il semble que les gens d'affaires des Îles-de-la-Madeleine pensent qu'il est également possible d'en mettre un sur pied aux Îles-de-la-Madeleine. Il est possible d'avoir deux FIER-RÉGION dans la même région administrative.

Du côté du monde municipal, les représentants ont indiqué que la mise en place des FONDS-SOUTIEN constitue une occasion à ne pas manquer. Une rencontre a eu lieu avec les préfets le 31 mai 2005, afin d'approfondir le dossier. Les préfets ont également indiqué qu'il était important de saisir la chance que nous offre le gouvernement. Ils ont demandé au directeur général de la CRÉ de continuer les démarches. Ils se sont engagés à en discuter lors des réunions des tables des maires des MRC.

À la suite de cette rencontre, des informations supplémentaires ont été demandées à monsieur Biron concernant certains points :

- Les municipalités peuvent souscrire au fonds pour des montants moindres que 150 000 \$. En effet, une vérification auprès de l'Autorité des marchés financiers confirme que les municipalités sont dispensées des règles habituelles de sollicitation pour la constitution de fonds d'investissement;
- Les élus ne peuvent siéger sur le conseil d'administration ou au comité d'investissement. Les élus pourraient, cependant, choisir les administrateurs et les membres du comité d'investissement. Des officiers municipaux sont admissibles;
- Dans un FONDS-SOUTIEN, la contribution gouvernementale est destinée à l'ensemble de la région, elle ne peut pas être réservée pour les seules municipalités qui y contribuent. Par contre, les municipalités qui contribuent au fonds sont les seules à encaisser les bénéfices du fonds;
- IQ-FIER accepte de porter de 2 à 3 % du fonds, les montants admissibles pour l'administration du fonds.

L'échéancier par le gouvernement du Québec pour le dépôt des demandes d'accréditation auprès d'IQ-FIER a été fixé au 30 septembre 2005, le premier million gouvernemental devant être déboursé au plus tard le 30 novembre 2005. Le deuxième million devra être déboursé au 31 mars 2006. Compte tenu de cet échéancier, il faudrait recueillir des lettres d'intention d'investissement avant la prochaine réunion de la CRÉ, prévue en août.

Du côté du FIER-RÉGION, une rencontre avec les investisseurs privés est prévue dans les prochains jours. Bien qu'il n'y ait pas d'échéancier, les fonds gouvernementaux ne sont pas illimités. Il faut mettre le tout en branle pour une implantation en septembre. Notons que les contributions pouvant constituer la part du milieu dans le FIER-RÉGION peuvent provenir pour un maximum de 25 % d'autres sources que les investisseurs privés.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

17. PROJET CONPOREC

Le directeur général précise que la MRC du Rocher-Percé demande à la Conférence régionale des élu(e)s d'assumer un rôle de concertation et de coordination dans le dossier de gestion des matières résiduelles et, entre autres, dans le dossier CONPOREC en mettant sur pied un comité régional formé des divers intervenants impliqués et des représentants du milieu.

Considérant que la gestion des matières résiduelles est de compétence municipale et relève dans plusieurs cas des MRC, les administrateurs conviennent, après discussions, qu'il n'est pas pertinent pour la Conférence régionale des élu(e)s de s'impliquer dans ce dossier.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

18. CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT – DEMANDE D'APPUI

Le directeur général mentionne que le 1^{er} juin dernier le président et lui rencontraient les représentants des CLD de la région, lors du congrès de l'ACLDQ à Matane. L'objectif principal de cette rencontre était de discuter des relations entre les CLD et la CRÉ, et éventuellement de convenir de la mise en place d'un cadre de coopération et de concertation qui améliorerait la communication et les collaborations.

À la suite des discussions, nous avons convenu que la Conférence régionale des élu(e)s assumerait le leadership d'une Table de concertation CLD – CRÉ qui réunirait dans un premier temps les directions générales et, au besoin, les présidences seraient appelées à y siéger. La première rencontre sera organisée en septembre.

De plus, les CLD nous ont fait part des difficultés budgétaires qu'ils rencontrent suite aux coupures de 10 % qu'ils ont subi en 2003. Il fut convenu que la Conférence régionale des élu(e)s prendrait position et appuierait les CLD dans leurs démarches.

Après discussions,

CONSIDÉRANT le rôle primordial que les CLD jouent dans le développement économique régional, comme acteur de première ligne;

CONSIDÉRANT la coupure de budget de 10 % survenue en 2003 et la non-indexation des budgets;

CONSIDÉRANT les difficultés économiques de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT la capacité financière limitée du milieu.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Marc Tétreault que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine apporte son appui aux CLD de la région en adressant une lettre au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, monsieur Claude Béchar.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-086

19. AUTRES SUJETS :

19.1 Radio-Canada – Services journalistiques en région

Malgré les nombreuses démarches faites dans ce dossier, notamment les demandes adressées aux ministres fédéraux Lisa Frulla et Jean Lapierre, le président souligne que rien ne bouge. Il veut dénoncer le laxisme des autorités autant administratives que politiques de la Société Radio-Canada dans ce dossier.

La prochaine étape pour la CRÉ consiste à dénoncer publiquement la situation et à s'adresser à l'ombudsman de Radio-Canada et aussi au Conseil de presse. Les administrateurs se disent d'accord avec cette démarche.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que rien ne bouge dans le dossier des services journalistiques de Radio-Canada en région malgré les nombreuses démarches faites dans, notamment, les demandes adressées aux ministres fédéraux Lisa Frulla et Jean Lapierre;

CONSIDÉRANT le laxisme des autorités autant administratives que politiques de la Société Radio-Canada dans ce dossier.

IL EST PROPOSÉ par Marc Tétreault et appuyé par Claude Vigneau que la Conférence régionale des élu(e)s dénonce publiquement la situation et présente le dossier à l'ombudsman de Radio-Canada et aussi au Conseil de presse.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-087

19.2 Évaluation des postes de travail des employé(e)s de la CRÉ

Le directeur général rappelle que les administrateurs de la CRÉ avait en avril 2004 adopté une résolution (CRÉ-04-004) dans le cadre de la prise en charge par la CRÉ des droits et obligations du CRCD à l'égard de ses employés, de procéder à l'évaluation au cours de la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005, de chacun des postes de travail existants et à l'évaluation de chacun des employés et de procéder, suite à cette évaluation, à l'abolition et/ou à la création et/ou au maintien de postes.

Il ajoute que, conformément à ce mandat, il a récemment procédé avec le bureau de direction à l'évaluation de chacun des postes de travail existants et à l'évaluation de chacun des employés.

Il présente le rapport d'évaluation aux membres de la CRÉ.

Après avoir pris connaissance du rapport du bureau de direction, les administrateurs de la CRÉ conviennent de prendre une décision concernant l'évaluation des postes de travail des employé(e)s de la CRÉ.

Après discussions,

CONSIDÉRANT le rapport de l'évaluation des postes de travail des employé(e)s de la CRÉ;

CONSIDÉRANT que le travail réalisé par ces employé(e)s dans leur poste de travail attirés depuis un an est satisfaisant et répond adéquatement aux mandats confiés à la CRÉ.

IL EST PROPOSÉ par Marc Tétreault et appuyé par Benoît Arseneau que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine entérine le rapport d'évaluation des postes de travail des employé(e)s de la CRÉ présenté par le bureau de direction procède au maintien des postes de travail et, par conséquent, procède à la reconduction des employés de la CRÉ dans leur emploi dans leur poste attiré.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-088

19.3 Crédits d'impôt pour les produits marins au Bas-St-Laurent

Le directeur général mentionne que la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent (CRÉBSL) mène actuellement des démarches auprès du gouvernement du Québec afin que le crédit d'impôt touchant la transformation des produits marins soit étendu au territoire du Bas-Saint-Laurent. La CRÉBSL demande l'appui des autres régions maritimes (CRÉ Côte-Nord et CRÉGÎM).

La CRÉBSL s'appuie sur le fait que les 3 régions sont associées au créneau marin du projet ACCORD. En effet, dans le cadre du projet ACCORD, les 3 régions du Québec maritime sont « coleaders » du développement de ce créneau. De plus, elles ont demandé et obtenu de nouveaux crédits d'impôt, un touchant les biotechnologies et l'autre la mariculture.

Les administrateurs de la CRÉ conviennent de prendre connaissance plus en détail de la demande de la CRÉBSL et de reporter la décision sur ce dossier à la prochaine réunion de la CRÉ.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

20. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'a été soulevée par le public.

21. COORDONNÉES DE LA PROCHAINE RÉUNION

Les membres de la CRÉ conviennent, après discussions, de tenir leur prochaine réunion publique, vendredi, le 26 août 2005 sur le territoire de la MRC d'Avignon. La rencontre de travail se tiendra la veille, soit le 25 août à compter de 15 h au même endroit.

En cas de besoin, une réunion par conférence téléphonique pourrait se tenir au cours du mois de juillet.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

22. CLÔTURE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée. Il est 11 h 55.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

Lu et certifié conforme par :

Lu et certifié conforme par :

Gilbert Scantland, directeur général

La secrétaire-trésorière

Date

Date

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

La documentation relative à cette réunion est classée sous la rubrique 01-0822